



MINISTÈRE
DE LA CULTURE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité 2024

IGAC

INSPECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Rapport d'activité 2024



Coordination et réalisation :

Guillaume Turbiak

Responsable analyses, données et soutien
aux missions

Sommaire

7 ÉDITO

11 INTRODUCTION

Présentation de l'IGAC

Les origines de l'Inspection générale des affaires culturelles

La mise en œuvre de la réforme des inspections générales

Nos missions

Les chiffres clés 2024

Les temps forts de l'année 2024

17 LA VIE DU SERVICE

L'adaptation aux nouveaux enjeux

Un regard global et une relation de proximité avec les DRAC

L'anticipation des enjeux de transition grâce à des groupes d'expertise

L'intégration croissante de la science de la donnée

Une dynamique pérénisée des ressources humaines

Diversification des recrutements et renforcement des procédures de sélection

Initiatives en matière de stages et d'inclusion

La formation permanente à l'IGAC

Une impulsion nouvelle en matière de communication

Une nouvelle présence sur LinkedIn pour accroître la visibilité

Une revue de presse mensuelle pour renforcer la communication interne

Webinaires, podcasts et vidéos: des outils numériques au service de la communication

27 UNE PLURALITÉ DE MISSIONS

Des missions au cœur de l'actualité ministérielle

Des rapports aux suites concrètes

Fonctions et missions permanentes de l'IGAC

Les groupes de travail permanents

Participation à des comités, commissions, conseils et jury

50 60 ANS !

55 LA MISSION D'INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (MISST)

61 LA MISSION MINISTÉRIELLE D'AUDIT INTERNE (MMAI)

65 PROGRAMME DE TRAVAIL DES MEMBRES DE L'IGAC EN 2024 PAR DOMAINES

71 LISTE DES RAPPORTS DE L'IGAC PUBLIÉS ENTRE 2012 ET 2024

81 ANNEXES

Organigramme

Trombinoscope

Glossaire

Décret n°2003-729 du 1er août 2003 modifié portant organisation de l'Inspection générale des affaires culturelles

« Ma conviction est que la pensée elle-même naît
d'événements de l'expérience vécue et doit leur demeurer liée
comme aux seuls guides propres à l'orienter. »

Hannah Arendt, *La crise de la Culture*.

Edito



Laurence Tison-Vuillaume
Cheffe de l'IGAC

L'année 2024 a été à maints égards une année de consolidation de l'ouverture de l'IGAC :

Ouverture à de nouveaux talents, plus diversifiés et à tous les stades du parcours professionnel. Ouverture au volontariat interne pour développer notre offre de formation initiale et continue avec notamment le lancement des « Ateliers de l'IGAC » sur des cas pratiques à forts enjeux techniques. L'accueil désormais bien établi de deux promotions d'inspecteurs-stagiaires par an.

Face aux enjeux des transitions écologique, numérique et de l'intelligence artificielle, nos deux groupes d'expertise ont également poursuivi le travail de capitalisation des connaissances, d'approfondissement de nos méthodes d'évaluation et d'adaptation de nos métiers du conseil. L'IGAC a ainsi été missionnée en appui des travaux de la Commission interministérielle de l'intelligence artificielle et en prévision du futur Sommet pour l'action sur l'IA de février 2025. Elle a également été retenue dans le cadre de l'incubateur du ministère de la Culture, « l'Atelier numérique », afin de développer à compter de janvier 2025 une solution sécurisée d'IA permettant de traiter de données sensibles.

L'IGAC s'est aussi saisie de l'espace possible d'enrichissement méthodologique qu'offre la variété de ses missions. Une équipe d'inspection a ainsi initié un travail partenarial avec le Pôle d'expertise de la régulation numérique (PReN) pour évaluer l'impact du système algorithmique du pass Culture et favorisé la montée en compétence en matière de science de la donnée grâce à l'accueil d'une inspectrice-stagiaire « data scientist », qui a travaillé sur les liens entre proximité géographique de l'offre culturelle et diversification des pratiques des jeunes. Cette capacité d'expérimentation sera mise à profit en 2025 : à la fois pour conforter nos projets de structuration interne en science de la donnée, mais aussi pour introduire le design des politiques publiques dans notre approche méthodologique et développer ainsi une capacité d'étude plus précise des attentes des publics et de ceux qui n'ont pas accès à la culture.

Cette dynamique interne doit beaucoup à l'investissement des membres du Service très attentifs à faire de l'Inspection générale un service de transmission et d'innovation : que tous soient chaleureusement remerciés de leur investissement au profit du collectif qui fait notre marque !

Cette année encore, avec une cinquantaine de missions dans l'ensemble des domaines de politique publique culturelle, mais aussi en matière d'organisation ministérielle, l'Inspection générale s'est pleinement mobilisée pour répondre aux besoins d'éclairage et de conseil à la décision publique : « Printemps de la ruralité » lancé par la Ministre, action du ministère dans les quartiers politiques de la ville, première évaluation de l'impact de la part individuelle du pass Culture sur la diversification des pratiques culturelles des jeunes, évaluation du déploiement des Micro-folies, organisation de la fonction numérique au ministère, impact de l'intelligence artificielle, régulation des communications commerciales, dispositif en faveur des podcasts, missions-diagnostic sur des services déconcentrés...

La Mission d'inspection santé et sécurité au travail et la Mission ministérielle d'audit interne se sont pour leur part également saisies de sujets structurants avec une première analyse globale pour le ministère et ses opérateurs de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents uniques d'évaluation des risques professionnels, l'audit interne des dispositifs de lutte contre la fraude et les atteintes à la probité ou encore de l'organisation du management des risques.

Cette richesse des enjeux a été mise à profit pour s'engager résolument dans le développement des missions d'appui. En offrant un service complet en constats et recommandations immédiatement opérationnelles, elles sont de nature à favoriser et accompagner au plus près les réformes d'organisation et de politiques culturelles dans de nombreuses directions : simplification et dématérialisation des démarches usagers, enseignement supérieur Culture, relation entre opérateurs nationaux et services déconcentrés de l'Etat, rapprochement de structures culturelles, appui au redressement financier de festivals et lieux de diffusion au profit de l'ambition artistique et de tous les publics ...

Les missions d'appui ont également pris la forme de missions à fort enjeu auprès de parlementaires, dans le cadre du « Printemps de la ruralité », des questions de restitution de restes humains outre-mer, ou auprès de personnalités qualifiées comme sur la distribution de la presse. L'IGAC s'est enfin engagée en appui au Secrétariat général pour le lancement du dispositif d'évaluation de l'encadrement supérieur du ministère.

A l'aube de son soixantième anniversaire que nous fêterons en octobre 2025, notre service, créé à l'initiative d'André Malraux et fort de la confiance de notre Ministre, s'emploie à investir « la brèche entre le passé et le futur » : celle de la pensée et de la réflexion concrète, du sens possible qui aide à construire de nouvelles formes de vivre ensemble.

Introduction

Présentation de l'IGAC

Les origines de l'inspection générale des affaires culturelles

Après la création du ministère des Affaires culturelles en 1959, s'affirme la nécessité d'une inspection générale disposant d'une compétence transversale sur l'ensemble des activités du ministère :

En 1965, l'organigramme fait apparaître une inspection générale rattachée au ministre d'État qui, en 1970, prend le nom d'Inspection générale des services administratifs (IGSA). Le décret du 22 novembre 1973 crée l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles (IGAAC). Les décrets du 19 mai 2003 et du 1er août 2003 définissent l'organisation, les missions et le statut du corps de l'IGAAC. L'IGAAC est alors chargée d'une mission de contrôle, de vérification, d'étude et de conseil à l'égard des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale, des établissements publics nationaux et des organismes relevant du ministre chargé de la Culture ou bénéficiant d'un concours direct ou indirect des services de ce ministère. En 2004, la Mission santé et sécurité au travail (MISST) est rattachée à l'IGAAC.

Par décret du 15 février 2008, l'IGAAC devient l'IGAC, Inspection générale des affaires culturelles. Elle voit ses compétences s'étendre progressivement, appuyées sur un mode de recrutement élargi. Par le décret du 14 septembre 2010, son recrutement est étendu aux membres issus des corps des conservateurs généraux du patrimoine, des conservateurs généraux des bibliothèques, des inspecteurs et conseillers de la création et des enseignements artistiques et de l'action culturelle, et des architectes et urbanistes de l'État.

Du fait de l'intégration en 2010 dans le périmètre du ministère des activités relevant des médias et de la communication, le domaine de compétences de l'IGAC est de facto élargi à ces secteurs, qui relèvent de la Direction générale des médias et des industries culturelles.

En 2011 la Mission ministérielle d'audit interne (MMAI) est créée, dans le cadre du développement du contrôle et de l'audit interne dans l'administration, et est rattachée à l'IGAC. Par décret du 9 mars 2022, l'IGAC est transformée, comme les autres inspections générales de l'Etat, en service recrutant sur emploi fonctionnel.

La mise en oeuvre de la réforme des inspections générales

La réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État s'est traduite par la création, par un décret du 1er décembre 2021, du corps des administrateurs de l'État et par la mise en extinction, à compter du 1er janvier 2023, de tous les corps d'inspection générale et de contrôle de l'État, dont celui de l'Inspection générale des affaires culturelles.

Le décret n°2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services est venu préciser les conditions de mise en œuvre du statut d'emploi désormais dévolu à l'ensemble des inspections générales. Depuis le 1er janvier 2023, les emplois d'inspection générale sont ainsi pourvus par voie de détachement pour les titulaires, par contrat pour les non titulaires, pour une durée maximale de cinq ans renouvelable, sans que la durée d'exercice de ces fonctions puisse excéder dix ans.

Les recrutements se font sur trois groupes d'emploi, en fonction du niveau des missions susceptibles d'être confiées, du degré d'expertise exigé ou de la diversité du parcours professionnel antérieur. L'arrêté du 23 mars 2023 relatif à l'organisation et au fonctionnement du comité de sélection pour la nomination dans les emplois de l'inspection générale des affaires culturelles a précisé les modalités de sélection des candidats et défini la composition du comité. Le décret du 1er décembre 2021 précité a permis aux membres du

corps des inspecteurs généraux des affaires culturelles soit d'y demeurer, soit d'opter pour le corps des administrateurs de l'État, avant le 31 décembre 2023. Environ deux tiers des inspecteurs généraux des affaires culturelles ont opté pour l'intégration dans le corps des administrateurs de l'État.

Le décret du 9 mars 2022 prévoit qu'un décret définit l'organisation et les missions de chaque service d'inspection générale ou de contrôle et précise les conditions et méthodes de travail permettant de garantir l'indépendance et l'impartialité des travaux de ses agents. Tel est l'objet du décret n° 2022-1677 du 27 décembre 2022 qui modifie le décret n° 2003-729 du 1er août 2003 portant organisation de l'inspection générale des affaires culturelles (dont la version consolidée figure en annexe ci-après).

L'ensemble de ce dispositif permet d'accueillir dans les meilleures conditions des fonctionnaires ou contractuels à différents stades de leur carrière, dont des personnes en début ou milieu de carrière souhaitant exercer au sein du service des fonctions d'inspecteurs des affaires culturelles durant quelques années, et susceptibles de lui apporter de nouveaux profils et de nouvelles compétences.



Ministère de la Culture - site de Valois - locaux de l'IGAC



Réunion bi-mensuelle du collège de l'IGAC

Nos missions

Placée sous l'autorité directe du ministre chargé de la culture, l'Inspection générale des affaires culturelles assure des missions d'inspection, de contrôle ou d'évaluation. Elle peut également exercer des missions de conseil, d'appui, d'audit, d'enquête et d'expertise ainsi que des missions d'étude ou de médiation. Ces missions peuvent être réalisées à la demande du Premier ministre.

L'Inspection générale des affaires culturelles concourt à l'évaluation des politiques publiques culturelles ainsi qu'à l'appréciation du coût, du résultat et de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour conduire les actions engagées par le ministère chargé de la culture.

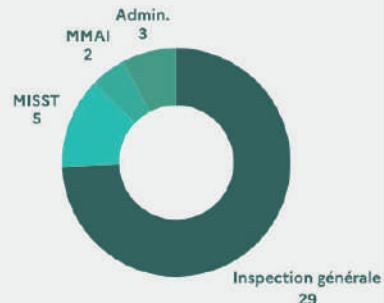
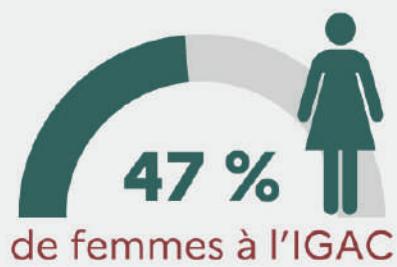
Le ministre chargé de la culture peut autoriser les membres du service de l'Inspection générale des affaires culturelles à effectuer des missions à la demande d'autres autorités nationales, d'organismes publics, de collectivités territoriales ou de leurs groupements, de fondations ou d'associations, d'États étrangers, d'organisations internationales ou de l'Union européenne.

Un membre de l'Inspection générale des affaires culturelles peut être chargé par le ministre chargé de la culture de l'intérim de la présidence ou de la direction d'un établissement ou organisme relevant de sa tutelle ou de son pouvoir de nomination.

L'Inspection générale des affaires culturelles concourt à la coordination des activités de l'ensemble des inspections relevant du ministère chargé de la culture. À cette fin, elle anime un comité de coordination chargé notamment d'établir la programmation de missions et de travaux communs à l'Inspection générale des affaires culturelles et aux inspections spécialisées placées sous l'autorité des directeurs généraux.

Deux missions spécifiques sont rattachées à l'Inspection générale: la Mission ministérielle d'audit interne (MMAI) et la Mission d'inspection santé et sécurité au travail (MISST).

Les chiffres clés 2024



Missions réalisées en 2024



Missions
interministérielles



Fonctions et missions
permanentes



Abonnés sur LinkedIn

Les temps forts de l'année 2024



Janvier



Arts et Lettres

Remise des insignes d'Officier de l'Ordre des arts et lettres à Sylvie Clément-Cuzin



Mars



Secrétariat général

Nomination de Luc Liogier, secrétaire général de l'IGAC qui succède à Claire Lamboley



Mai



Séminaire

Organisation du séminaire de l'IGAC autour des sujets de transition écologique et d'intelligence artificielle à la cité internationale de la langue française et au musée d'Orsay

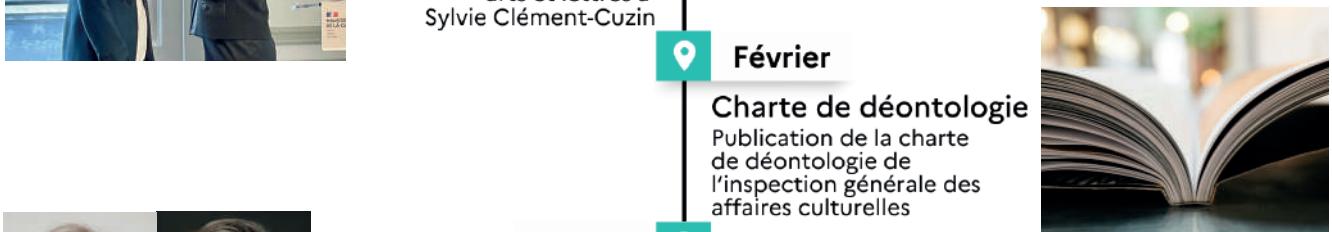


Octobre



Programmation 2025

Séminaire de programmation de l'IGAC au Centre des monuments nationaux



Février



Charte de déontologie

Publication de la charte de déontologie de l'inspection générale des affaires culturelles



Avril



Compte LinkedIN

Ouverture du compte LinkedIN de l'IGAC



Mai



Juillet



Arrivées

d'Erol Ok, inspecteur général et Antoine-Marie Préaut inspecteur des affaires culturelles



Octobre



Programmation 2025

Séminaire de programmation de l'IGAC au Centre des monuments nationaux



Novembre



Recrutement

Campagne de recrutement, webinaire de présentation



La vie du service

En 2024, le service de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) a démontré sa capacité d'adaptation face aux nouveaux enjeux, tout en poursuivant la mise en œuvre de la réforme de 2023. L'accent a été mis sur le traitement et l'exploitation des données, répondant ainsi aux attentes croissantes en matière de pilotage stratégique et de transparence.

Sur le plan des ressources humaines, une dynamique pérenne a été instaurée avec le recrutement de nouveaux inspecteurs et l'accueil de stagiaires (6 au total), illustrant l'ouverture du service aux jeunes talents et une volonté d'inclusion via la participation à des opérations nationales telles que Duoday (accueil d'une personne en situation de handicap pendant une journée) ou encore 1jeune1solution (accueil d'un jeune de 3ème ou 2de pendant deux semaines).

Enfin, une nouvelle impulsion a été donnée à la communication du service, avec la création d'un compte LinkedIn, la publication régulière d'une revue de presse dédiée, et le développement d'outils comme les webinaires, podcasts, et nouveaux logiciels, renforçant ainsi l'efficacité et la lisibilité des actions de l'IGAC.

l'adaptation aux nouveaux enjeux

Un regard global et une relation de proximité avec les DRAC

La pertinence des travaux de l'IGAC repose sur la capacité de ses membres à adopter un regard global, tout en s'appuyant sur une connaissance approfondie du terrain. Cette double compétence est renforcée par les missions réalisées in situ. En 2023, l'IGAC a réaffirmé l'importance de sa relation avec les DRAC, dans une démarche visant à maintenir une proximité essentielle avec les services déconcentrés. Afin de répondre aux nouveaux enjeux des services déconcentrés et d'améliorer leur suivi, une nouvelle organisation a été mise en place. À la suite d'une réflexion interne et d'un dialogue avec l'association des DRAC,

l'IGAC a constitué une « mission permanente » composée d'un groupe restreint d'inspecteurs et inspectrices dédiés. Ce groupe est chargé d'approfondir la réflexion sur les problématiques territoriales et d'être en veille active sur les transformations des services déconcentrés du ministère, ainsi que sur l'action territoriale de l'État. De plus, un référent a été désigné pour assurer un suivi particulier des problématiques propres aux outre-mer, reflétant l'engagement de l'IGAC envers une approche différenciée et adaptée aux spécificités locales.

L'anticipation des enjeux de transition grâce à des groupes d'expertise

Face aux mutations rapides et profondes qui impactent les politiques publiques, l'IGAC s'est engagée dans une démarche proactive pour anticiper et accompagner les transformations majeures.

Afin de structurer cette réponse, deux groupes d'expertise spécifiques ont été créés, l'un consacré à la transition écologique et l'autre aux enjeux du numérique et de l'intelligence artificielle. Ces deux thématiques ont été identifiées comme prioritaires, tant pour leur impact potentiel sur les politiques culturelles que pour leur influence sur les missions de l'Inspection générale elle-même.

Les travaux de ces groupes s'articulent autour de trois objectifs stratégiques :

- consacrer une veille active et une analyse approfondie des enjeux émergents dans leurs domaines respectifs. Cette activité de veille permet d'anticiper les évolutions réglementaires, technologiques ou sociétales et de nourrir la réflexion stratégique de l'IGAC.
- examiner l'impact de ces transitions sur les métiers de l'Inspection générale, qu'il s'agisse des méthodes de travail, des outils utilisés ou des compétences nécessaires. Par exemple, dans le domaine du numérique et de l'intelligence artificielle, il s'agit de comprendre comment ces technologies peuvent transformer les processus d'évaluation ou de prospective. Concernant la transition écologique, l'objectif est de mesurer les implications concrètes pour les politiques culturelles, notamment en matière de gestion durable des institutions ou d'adaptation au changement climatique.
- capitaliser des compétences et

des connaissances accumulées au fil des travaux. Cette démarche vise à renforcer l'expertise collective de l'IGAC, en structurant les apprentissages pour qu'ils bénéficient à l'ensemble du collège et des missions. La transmission et le partage des savoirs permettent ainsi à l'Inspection d'agir en tant que pôle de référence, apte à accompagner les évolutions structurelles des politiques publiques.

L'intégration croissante de la science de la donnée

L'IGAC s'engage résolument dans l'intégration de la science de la donnée pour enrichir et moderniser ses travaux. Consciente du potentiel offert par l'analyse et l'exploitation des données, l'Inspection a amorcé la montée en puissance de cette démarche en 2024. Les contours d'un futur pôle dédié à la science de la donnée ont été esquissés, marquant une étape structurante dans cette évolution. Les premiers travaux ont déjà été initiés grâce à la contribution d'une stagiaire spécialisée, qui a permis d'expérimenter des méthodologies et outils novateurs. Ce pôle, en cours de définition, vise à renforcer les capacités d'analyse, à offrir des perspectives éclairées sur les politiques publiques et à soutenir la mission de transformation des pratiques au sein de l'IGAC.



Une dynamique pérénisée des ressources humaines

Diversification des recrutements et renforcement des procédures de sélection

Depuis l'application de la réforme de 2023, l'IGAC a diversifié ses recrutements, renforçant son attractivité par l'ouverture à de nouveaux profils, fonctionnaires et contractuels en début ou milieu de carrière. Ce dynamisme a également été porté par l'accueil continu de stagiaires et par la participation à des dispositifs d'insertion professionnelle, d'égalité des chances, illustrant l'engagement du service pour une gestion des ressources humaines dynamique et inclusive.

L'arrêté du 23 mars 2023 précise la composition du comité de sélection, présidé par la cheffe du service IGAC, et incluant des inspecteurs généraux ainsi que des personnalités qualifiées en culture et en ressources humaines.

En 2024, deux nouveaux recrutements ont été effectués selon cette procédure : un inspecteur et un inspecteur général des affaires culturelles.

Par ailleurs, une nouvelle campagne de recrutement sur plusieurs postes a été lancée en novembre pour permettre l'arrivée de nouveaux membres début 2025.

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 2 juillet 2024, sont nommés membres du comité de sélection pour la nomination dans les emplois de l'inspection générale des affaires culturelles :

- **Mme Laurence TISON-VUILLAUME**, cheffe du service de l'inspection générale des affaires culturelles, présidente du comité;

- **M. Luc LIOGIER et Mme Emmanuelle BENSIMON-WEILER**, inspecteurs généraux des affaires culturelles ;

- **M. Emmanuel NÉGRIER**, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), responsable du Centre d'études politiques et sociales de l'université de Montpellier, en qualité de personnalité qualifiée dans les domaines de la culture, des médias ou des industries culturelles, n'occupant pas d'emploi au ministère de la Culture ou dans un organisme placé sous sa tutelle ;

- **M. Arnaud FREYDER**, directeur de l'audit du groupe Caisse des dépôts, en qualité de personnalité qualifiée justifiant de compétences en matière de ressources humaines extérieure au ministère de la Culture.

M. Pierre Ouvry, délégué ministériel à l'encadrement supérieur, est secrétaire du comité.

Initiatives en matière de stages et d'inclusion

En 2024, l'IGAC a renforcé son dispositif de stages en accueillant deux stagiaires inspecteurs sur le premier semestre et deux autres sur le second semestre, chacun contribuant activement aux missions d'inspection. Ce modèle a permis d'assurer un soutien continu tout au long de l'année et de diversifier les compétences au sein des équipes.

Par ailleurs, une autre stagiaire a travaillé sur le projet des 60 ans de l'IGAC, en préparation pour l'année 2025.

Enfin, une stagiaire data scientist a été mobilisée sur le projet stratégique du Pass Culture, apportant une expertise précieuse en analyse de données. Les stagiaires provenaient d'institutions telles que Sciences Po, l'ESSEC, l'ENSAE et l'École du Louvre, témoignant de l'attractivité et de l'ouverture du service aux jeunes talents issus de formations variées et complémentaires.

Dans le cadre de sa politique d'ouverture et d'inclusion, l'IGAC a participé cette année encore à l'initiative nationale Duoday, qui s'est tenue le 21 novembre 2024. Ce dispositif, destiné à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, consiste à former des binômes entre des collaborateurs et des participants en situation de handicap pour une journée de découverte immersive. À cette occasion, l'IGAC a accueilli deux participants, leur offrant l'opportunité de découvrir les missions d'inspection et d'changer avec les équipes. Cette démarche s'inscrit dans une volonté affirmée de promouvoir la diversité au sein de l'administration.

En juin 2024, l'IGAC a participé au



Samuel BREL et Hippolyte TRESARIEU, inspecteurs stagiaires

dispositif «1 jeune, 1 solution», une initiative gouvernementale visant à offrir des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes par le biais de stages, d'apprentissages et de contrats. L'Inspection générale a ainsi accueilli un élève de seconde pour un stage d'observation d'une semaine, lui permettant de découvrir les missions d'inspection et de se familiariser avec les métiers des politiques culturelles et de l'administration. Cette démarche témoigne de l'engagement de l'IGAC à soutenir l'orientation et l'insertion des jeunes, en leur offrant des premières expériences enrichissantes dans le secteur public.

Enfin, l'IGAC a, à nouveau, accueilli deux élèves d'HEC pour une semaine d'observation, leur offrant une immersion dans le quotidien de l'inspection générale et une découverte des politiques culturelles. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de l'IGAC de tisser des liens avec des établissements d'enseignement supérieur, afin de sensibiliser les étudiants aux enjeux de la fonction publique et d'élargir leur connaissance des métiers de l'inspection.

Un partenariat pérenne sera conclu, à cette fin, début 2025 avec HEC.

La formation permanente à l'IGAC

Semaine d'intégration et de formation des nouveaux membres de l'IGAC

Ce cycle d'intégration des nouveaux membres de l'IGAC lancé en septembre 2023 a été réédité en 2024, sous un format enrichi de plusieurs modules, Comme l'année passée, ce cycle déroulé sur 10 jours (une semaine à l'IGAC, un déplacement d'une journée en DRAC, une formation externe de deux jours) a notamment mobilisé plusieurs membres du service, les directeurs d'administration centrale ou leurs adjoints, les directions de trois opérateurs du ministère, une DRAC et les directions de trois établissements culturels de son périmètre.

12 modules :

1/ Appréhender la méthodologie d'une mission ; méthodologie des entretiens ; déontologie ;

2/ Carrousel des directions ;

3/ Les politiques et actions territoriales du ministère de la Culture ;

4/ Rencontre avec les directeurs-adjoints de trois opérateurs (ENSBA, Musée Guimet, Théâtre national de la Colline) ;

5/ Les chantiers de modernisation du ministère ;

6/ L'activité de la mission ministérielle d'audit interne (MISST) ;

7/ L'activité de la mission ministérielle de l'audit interne (MMAI) ;

8/ La transition écologique du ministère ; le groupe d'expertise IGAC sur la transition écologique;

9/ Le suivi statistique des politiques culturelles ;

10/ La transition numérique au ministère de la Culture ; le groupe d'expertise IGAC sur la transition numérique et l'IA ;

11/ Visite de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté (rencontre avec la DRAC, son adjoint et les chefs de pôle; échange avec la Secrétaire générale aux affaires régionales; visite commentée de la Cathédrale Saint-Bénigne ; visites et rencontres avec les directions de l'École Nationale Supérieure d'Art de Dijon, du Théâtre Dijon-Bourgogne, centre Dramatique National et de l'Auditorium de l'Opéra de Dijon) ;

12/ Les enquêtes administratives susceptibles de suites disciplinaires – Module de base et module d'approfondissement (IGESR).

Formations individuelles proposées par le ministère ou les institutions partenaires de l'IGAC

Les offres de formation permanente ont été diffusées aux membres de l'IGAC via Teams. Elles ont regroupé en 2024 les offres de formation suivantes :

- Le catalogue de formation du ministère proposé via le département formation du SG/SRH
- Les offres de formation des directions générales : DGCA, DGMIC, DGPA, DGCA, DG2TDC.
- Le programme de formation d'éducation aux médias à

- l'information et à la liberté d'expression (programme EMILE) proposé par la DGMIC.
- Le programme de formation-sensibilisation aux champs ministériels jeunesse, sports et vie associative, proposé par le MENJS.
 - Les formations proposées par la Cour des comptes et ouvertes aux membres des inspections générales et de contrôle, notamment les modules :
 - Initiation à l'évaluation des politiques publiques ; L'audit interne et la maîtrise des risques ; Comptabilité générale, module de base et module approfondissement ; Lire et analyser les comptes d'une association ; Analyse financière des comptes d'une association ; Analyse financière des entités publiques contrôlées par la Cour ; Enjeux du numérique ; La pratique du contrôle budgétaire en CTRC ; Le contrôle de la fonction RH des collectivités locales.
 - Les formations proposées par l'IGESR et accessibles aux autres inspections générales, en particulier le module : Enquêtes administratives susceptibles de suites disciplinaires.
 - Les formations proposées par l'IGA, en particulier : Les fondamentaux de l'enquête administrative ; L'inspecteur et la dimension pénale de l'enquête administrative.
 - Le catalogue de formations de l'IGPDE, notamment ses formations relatives à l'IA et à la maîtrise du langage PYTHON.
 - Le catalogue de formation du CNAM, en particulier la formation « Conduite de dispositifs de médiation singulière (la formation de coach professionnel au Cnam) », à laquelle deux membres de l'IGAC ont été inscrits pour 2024-2025.



Echanges avec la DRAC Bourgogne-Franche-Comté

Formations collectives et séminaires organisés par l'IGAC ou d'autres institutions

Focus sur l'IA : l'Intelligence artificielle a été pour l'IGAC un sujet prioritaire de formation depuis l'automne 2023. Plusieurs membres de l'inspection ont participé aux ateliers d'initiation en ligne à l'IA générative proposés par le SNUM au printemps 2024. En outre, une formation ChatGPT spécialement destinée à l'IGAC a été organisée par le Département formation du ministère avec le concours d'un prestataire, ADBS. Elle a accueilli 20 agents de l'IGAC dans le cadre de deux modules d'une journée (12 et 14 juin 2024). Enfin un module d'autoformation à l'IA (Objectifs IA : initiez-vous à l'intelligence artificielle) a été proposé sur la plateforme interministérielle MENTOR.

Une formation à l'outil M365-TEAMS a été assurée pour l'ensemble de l'IGAC par l'équipe de déploiement de l'outil au ministère. En outre, un membre de l'IGAC a suivi l'ensemble des réunions organisées en 2024 sur TEAMS au titre de correspondant IGAC de la communauté « Les relais M365».

Les ateliers de sensibilisation aux enjeux écologiques (Ateliers 2 et 3).

Les « Topos », Rencontres et Ateliers de l'IGAC

Les Topos de l'IGAC sont des sessions internes organisées pour les membres du service, visant à approfondir leurs connaissances et compétences sur des thématiques spécifiques liées à leurs missions. Ces moments de formation permettent un partage d'expertise et renforcent la cohésion du service.

Les Rencontres de l'IGAC, quant à elles, s'ouvrent à des personnalités extérieures, invitées à échanger avec les équipes. Ces rencontres offrent une perspective enrichie grâce à des points de vue variés, favorisant ainsi le dialogue et l'inspiration autour des enjeux culturels et administratifs actuels et nouveaux. En 2024, on dénombre 5 rencontres, 5 topes de l'IGAC et 2 ateliers :

- Rencontre avec Jean-Brice Rolland et Michael Worton autour de l'université PSL et de la formation supérieure
- Rencontre avec Bertrand Badré sur l'identification des critères d'évaluation mis en œuvre par un fonds d'investissement dit « à

impact »

- Rencontre avec Pierre Sellal, président de la fondation de France sur l'avenir de la philanthropie
- Rencontre avec Gilles Pécout, président de la Bibliothèque Nationale de France sur les enjeux de la BNF
- Rencontre avec Natacha Valla, Amaury de La Bouillerie et Florent Bonaventure autour d'une réflexion sur les moyens de valoriser les externalités positives des industries culturelles et créatives (ICC) en mesurant leur impact social, environnemental, patrimonial, de gouvernance
- Topo avec l'IGF sur l'évaluation de la dépense fiscale
- Topo sur l'histoire des politiques patrimoniales du ministère de la Culture, par Luc Liogier et Isabelle Maréchal
- Topo sur l'intelligence artificielle, par Philippe Nicolas
- Topo sur le régime de l'intermittence par Fabrice Benkimoun et Claire Lambole
- Topo sur les artistes auteurs avec Fabrice Benkimoun et Philippe Belin
- Atelier sur les biais cognitifs avec Myriam Burdin et Samuel Brel
- Atelier sur l'analyse du modèle économique d'une association, par Philippe Nicolas.

Séminaires externes

- Le séminaire IGA du 15 février 2024 consacré au thème « Rapports d'inspection générale et communication – Communiquer les rapports – Communiquer sur les inspections ». Deux membres de l'IGAC y ont assisté.
- La Journée de l'IGF - les finances publiques vertes – 12 mars 2024 consacré à la question du budget vert, des modèles d'entreprise



«Topo Artistes-auteurs» avec Fabrice Benkimoun et ses équipes

à l'heure de la transition écologique. Deux membres de l'IGAC y ont assisté.

- Le Panorama des Finances publiques organisé le 20 mars 2024 par l'IGPDE dans le cadre de son cycle de conférences sur les « Évolutions et transformations de l'action publique » - Séance animée par le Premier président de la Cour des comptes.

- Une série de webinaires sur l'IA organisés par l'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche (AMUE) sur la thématique de l'intelligence artificielle.

- La sixième édition du cycle de conférences « Évolutions et transformations de l'action publique » - Enjeux et modes d'action de la planification écologique pour l'État organisée le 25 septembre.



Atelier sur les biais cognitifs

Une impulsion nouvelle en matière de communication

Une nouvelle présence sur LinkedIn pour accroître la visibilité

En 2024, l'IGAC a donné une nouvelle impulsion à sa communication pour accroître la connaissance et la valorisation de ses travaux et affirmer son positionnement notamment au travers de la création d'un compte LinkedIn et le développement de nouveaux outils.

L'IGAC a créé son compte LinkedIn en avril 2024, marquant une étape clé dans sa stratégie de communication. Ce nouveau canal a permis le partage régulier de missions, rapports et actualités de l'inspection, tout en renforçant son interaction

avec un public varié, allant des professionnels du secteur culturel aux acteurs publics et privés. En quelques mois, le compte a rapidement gagné en visibilité, rassemblant aujourd'hui près de 4 000 abonnés, témoignant de l'intérêt croissant pour les travaux de l'IGAC et de son rôle au sein du paysage culturel et administratif.

Une revue de presse mensuelle dédiée pour renforcer la communication interne

L'IGAC a lancé à l'été une revue de presse mensuelle, destinée à l'ensemble des agents du service. Ce nouvel outil de

communication interne vise à centraliser et diffuser les informations clés concernant les retombées médiatiques liées à l'activité du service. Accessible en version numérique, la revue de presse permet à chaque agent de rester informé des enjeux et dynamiques liés à leurs missions, tout en favorisant un sentiment de cohésion au sein du service. En quelques éditions seulement, cet outil s'est imposé comme une ressource essentielle, saluée pour sa pertinence et sa clarté.

Webinaires, podcasts et vidéos: des outils numériques au service de la communication

Dès janvier, l'IGAC a renforcé ses outils de communication en lançant des webinaires et des podcasts axés sur ses campagnes de recrutement, tout en développant la captation vidéo des formations internes et en internalisant certaines tâches. Ces webinaires et podcasts, produits en interne, mettent en lumière les opportunités professionnelles et les parcours au sein de l'inspection, attirant ainsi de nouveaux talents et valorisant les équipes en place. La captation vidéo des formations

« une nouvelle impulsion à sa communication pour accroître sa visibilité, valoriser ses travaux et affirmer son positionnement »

offre quant à elle une ressource pérenne et accessible à tous les agents, favorisant le partage des connaissances et l'amélioration continue des compétences. L'internalisation de ces activités a permis une gestion optimisée, plus réactive et adaptée aux besoins spécifiques du service. Ces initiatives témoignent de l'engagement de l'IGAC dans une communication moderne et efficace.



Webinaire - novembre 2024

Une pluralité de missions

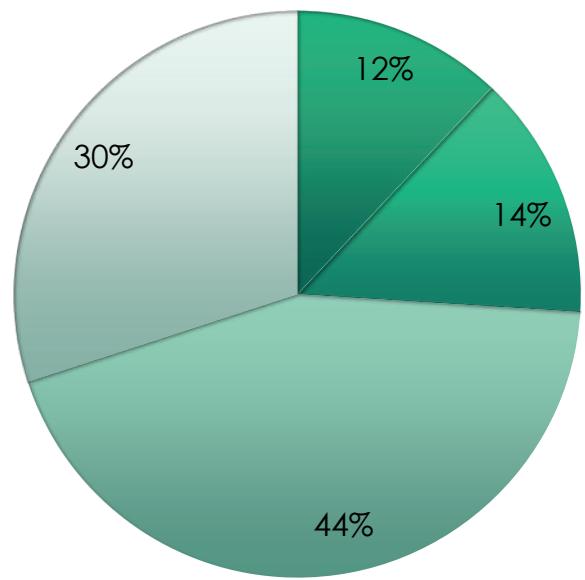
Des missions au cœur de l'actualité ministérielle

En 2024, les membres de l'inspection générale ont réalisé ou engagé 50 missions, auxquelles s'ajoutent 2 audits thématiques et un audit de la mise en oeuvre du plan de relance français dans le champ de la création artistique, conduit par la Mission ministérielle d'audit interne (MMAI) ainsi que 15 rapports établis par la mission d'inspection santé et sécurité au travail (MISST).

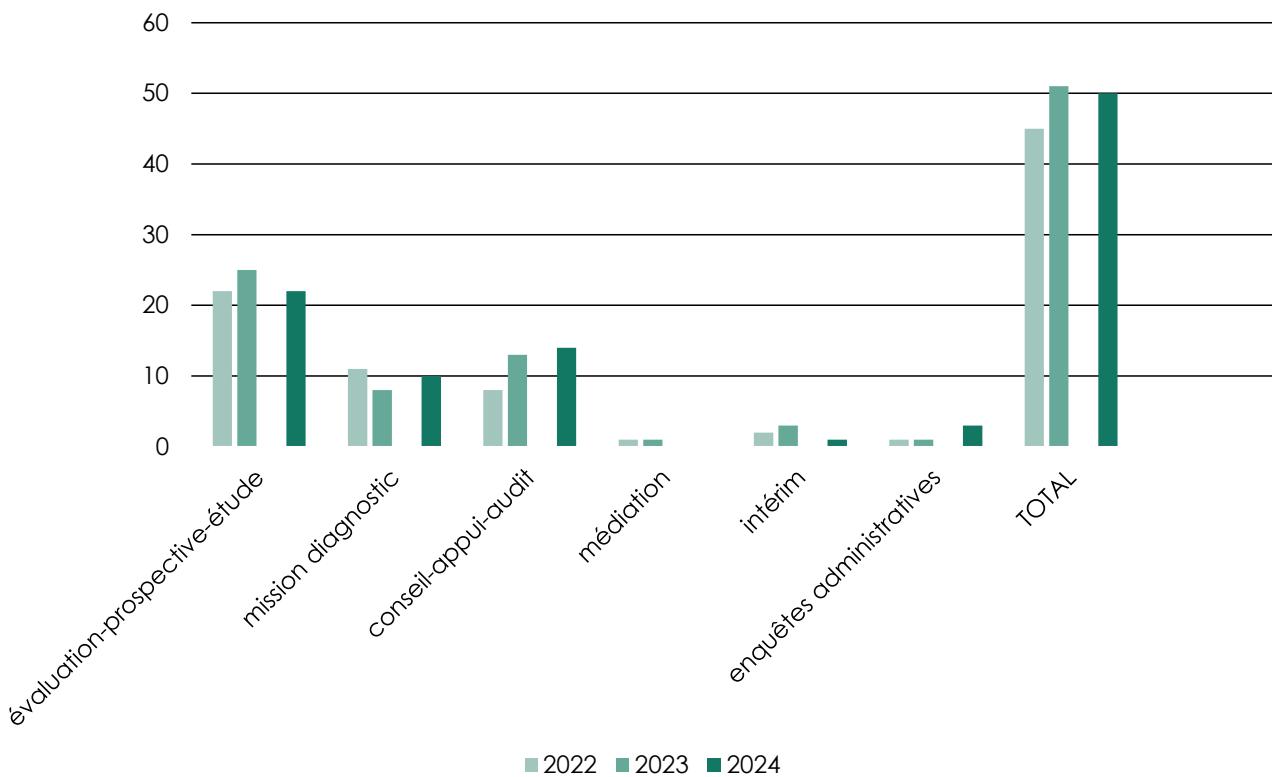
La répartition des missions par axe de politique publique illustre l'engagement de l'IGAC à couvrir un large éventail de thématiques stratégiques, reflétant les enjeux complexes et diversifiés des politiques culturelles.

Répartition des missions par axe de politique publique

- Territoires et culture
- Transmission et accès à la culture
- Modes de création-production-diffusion
- Organisation - Transformation ministérielle



Missions par typologies



Interview croisée

Guy Amsellem, inspecteur général des affaires culturelles et Nicolas Orsini, inspecteur des affaires culturelles, auteurs du **rapport sur les impacts de la part individuelle du pass Culture**.



Quel était le contexte de cette mission ?

GA : Trois ans après l'extension du pass Culture à l'ensemble du territoire et deux ans après son ouverture aux jeunes de 15 à 17 ans, il importait d'en évaluer l'impact, faisant ainsi écho à la demande de la Cour des comptes qui, dans son rapport sur le pass Culture de 2023, avait appelé le ministère de la Culture à faire cette évaluation, afin de réfléchir à de potentiels ajustements du dispositif.



NO : Cette mission faisait par ailleurs suite à un rapport d'information publié par le Sénat en 2023, et dont une des analyses portait sur la nécessité de disposer d'une évaluation des impacts du dispositif. La mission confiée à l'IGAC avait notamment pour ambition d'éclairer le législateur ainsi que l'ensemble des parties prenantes concernées sur les principaux effets et résultats du pass Culture.

Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?

GA : Nous nous sommes appuyés sur une méthodologie co-construite avec le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère, articulée autour de trois axes complémentaires :
- tout d'abord, une exploitation transversale des données transactionnelles du pass Culture, qui traduisent l'utilisation du crédit par les jeunes ;
- ensuite un audit du système

« éclairer le législateur ainsi que l'ensemble des parties prenantes concernées sur les principaux effets et résultats »

algorithmique et des données d'usage de l'application, que nous avons confié au Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique ;
- enfin, un sondage, mené conjointement avec la Cour des Comptes et confié à l'institut CSA.

NO : En effet, au-delà d'un vaste programme d'entretiens (organisations professionnelles, associations et fédérations d'élus, équipe de recherche dans le domaine des sciences cognitives, etc.) et d'une rencontre collective avec un large panel d'« Ambassadeurs du Pass culture », la mission a souhaité disposer d'un audit du système algorithmique et des données d'usage de l'application, ce qui est rare pour l'Administration publique et inédit pour le ministère de la Culture !

Quels constats en avez-vous tirés ?

GA : Trois constats peuvent être soulignés :

- les bénéficiaires du dispositif sont de plus en plus nombreux et satisfaits du dispositif, mais certaines disparités territoriales subsistent ;
- la capacité du pass Culture à transformer leurs pratiques culturelles apparaît incertaine : un lien fort subsiste entre les pratiques et le milieu social d'origine ; par ailleurs, l'atteinte des objectifs de service public, en matière d'intensification et de diversification des pratiques, ne peut être démontrée ; dans ces conditions, l'existence d'effets d'aubaine ne peut être exclue ;
- enfin, le pilotage des systèmes algorithmiques de l'application mobile, à laquelle le dispositif est adossé, peut être amélioré.

NO : En outre, le diagnostic technique a permis de dresser plusieurs constats parmi lesquels :
- le manque d'accessibilité d'une partie importante de la documentation liée aux données produites ou collectées dans le

cadre du dispositif ;
- la relative faiblesse de la qualité des données qui ne permet pas d'approfondir la connaissance et la compréhension des comportements des bénéficiaires ;
- ainsi qu'un manque de circulation et de partage des données pertinentes avec les différents services du ministère de la Culture.
Enfin, la mission a souligné un impact inégal du dispositif sur les institutions culturelles et les collectivités territoriales avec une perception discordante selon les acteurs et les secteurs concernés.



Interview

Laurence Cassegrain et Philippe Nicolas, inspecteurs généraux, auteurs du **rappor**t sur le fonds accessibilité

Quel était le contexte de cette mission ?

La mission qui nous a été confiée au titre de l'IGAC est intervenue à un moment intéressant puisqu'il s'agissait de procéder à un bilan du Fonds accessibilité après 5 années d'existence. Elle s'est donc inscrite dans la perspective d'une évaluation d'un dispositif innovant, entièrement financé sur les crédits du MC, afin d'en mesurer la pertinence, d'en éprouver les

limites éventuelles, d'en envisager les évolutions nécessaires. Une telle démarche n'est pas toujours engagée à l'occasion de la création d'une nouvelle politique publique ou de nouveaux outils d'intervention et il nous a paru très intéressant que l'IGAC soit sollicitée pour rendre compte des effets de ce Fonds, créé en 2018, ouvert à tous les champs de la culture et qui s'attache à favoriser, de façon assez originale et inédite,



l'accessibilité aux œuvres culturelles elles-mêmes. Pour le dire autrement, cette mission IGAC sur le Fonds accessibilité, au moment de l'invention et de la mise en place d'un nouveau dispositif, a répondu la préoccupation publique d'en voir les effets avant de décider de son maintien ou de sa disparition.



Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?

Le Fonds accessibilité avait donc 5 ans d'existence au moment où nous avons mené cette mission, mais ses modalités de fonctionnement et son périmètre d'intervention, sans parler de la période du Covid qui a, de fait, réduit l'expérimentation, ont évolué durant la période. Il était nécessaire, pour en faire une lecture la plus juste possible, de trouver les moyens de définir les champs culturels ayant bénéficié du Fonds ainsi que les différents types d'équipements acquis grâce au dispositif et d'observer les tendances tout au long de ces 5 ans.

Nous avons, pour ce faire, retraité l'ensemble des données relatives au Fonds pour connaître l'impact de l'ouverture du dispositif, réservé jusqu'en 2021 aux seules structures labellisées du spectacle vivant, à tous les champs culturels (patrimoine, musée, lecture, arts plastiques, cinéma...) et la répartition des crédits entre les différents outils d'accessibilité. Nous avons également échangé avec toutes les DRAC métropolitaines ainsi qu'avec 3 DAC pour recenser de façon exhaustive les priorités régionales en matière d'accessibilité aux œuvres.

Quels constats en avez-vous tirés?

La première conclusion que nous avons tirée de notre mission est celle de l'intérêt du Fonds accessibilité et de sa pertinence. Il s'inscrit, certes, dans la lignée des politiques publiques conduites en faveur des personnes souffrant de handicaps mais adopte une ambition singulière en élargissant le bénéfice des actions aux personnes confrontées à des difficultés à lire et à entendre ou à trouver leur place dans les espaces culturels, dues à l'âge, à la précarité sociale, à l'illettrisme ou encore à l'immigration, dans une perspective d'accessibilité universelle. Le Fonds accessibilité ne vient pas doubler des dispositifs existants mais agit plutôt comme un « aiguillon » incitant les structures culturelles à penser l'accessibilité aux œuvres dans leur programmation.

Nous avons donc proposé la pérennisation du Fonds tout en formulant la recommandation de repenser les critères de répartition entre les DRAC afin d'assurer l'entrée des territoires ultra marins dans le dispositif et d'intégrer le Fonds dans une logique de subsidiarité par rapport à d'autres crédits existants au bénéfice d'une stratégie globale régionale en faveur d'une accessibilité universelle à la culture.

« il s'agissait de procéder à un bilan du fonds accessibilité après 5 années d'existence »

Interview

Isabelle Maréchal et Paul-Eric Hen, inspecteurs généraux, Nathalie Sultan, chargée de mission, auteurs du **rapport sur l'implication du ministère de la Culture contre l'illettrisme**.

Quel était le contexte de cette mission ?

L'illettrisme concerne 7% de la population française. Sa mission de « rendre la culture accessible au plus grand nombre », conduit le ministère de la Culture à contribuer à la lutte contre ce fléau social, le plus souvent sous l'angle de la prévention et notamment à travers ses actions en faveur de la lecture. Mais ses directions et établissements publics soutiennent des actions de médiation envers les publics « éloignés » de l'offre culturelle sans possibilité pour autant de comptabiliser le public illettré touché. La mission de l'IGAC intervenait peu après une réforme de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, créant des délégués régionaux, et peu de temps avant la parution d'une nouvelle enquête de l'INSEE qui montre une légère inflexion de l'illettrisme mais avec des modes de calculs différents de la précédente enquête. Les résultats des tests effectués lors des « Journées défense Citoyenneté » restent préoccupants, car ils révèlent un pourcentage stable de 11% de jeunes en difficulté ou très grande difficulté avec la lecture.

Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?

Afin d'appréhender l'ensemble des actions conduites ou financées par le Ministère de la Culture et contribuant à la lutte contre l'illettrisme, la mission a rencontré l'ensemble des directions générales du Ministère de la Culture, les établissements

publics plus particulièrement intéressés par l'encouragement à la lecture, la langue française et la médiation envers les « publics empêchés » (CNL, CMN pour la Cité internationale de la Langue française, BNF, Louvre, Universcience). Elle a également adressé aux DRAC un questionnaire visant à évaluer les actions soutenues par elles au niveau régional pouvant se rattacher à cet objectif de façon directe ou indirecte, ainsi que les moyens qu'elles y consacrent.

Quels constats en avez-vous tirés ?

Les principaux constats de la mission portent sur :

- Le besoin d'une meilleure coordination des nombreuses actions entreprises, à travers notamment l'instauration d'un « Comité de pilotage illettrisme » (dirigé par la DGLFLF) au sein du ministère, comme d'un ciblage plus précis de celles-ci, en tentant de distinguer ce qui relève du traitement de l'illettrisme de ce qui relève de la prévention;
- une accentuation des moyens du programme Action culturelle et langue française piloté par la DGLFLF ;
- l'atout que représente la médiation culturelle dans le traitement de l'illettrisme pour redonner confiance à des personnes ayant été confrontées à l'échec scolaire ;
- l'intérêt d'une plus grande utilisation de l'audiovisuel public (Plateforme numérique Lumni, fiction et modules spécifiques sur les chaînes TV linéaires).



Interview croisée

Agnès Magnien et Philippe Nicolas, auteurs du **rapport sur l'organisation de la fonction numérique en services déconcentrés**.



Quel était le contexte de cette mission ?

AM : On peut dire que la mission a répondu à une double commande. Il s'est agi en premier lieu de dresser un état des lieux des évolutions de la fonction numérique en DRAC (notamment depuis le rapport conjoint IGAC-IGF relatif à la revue des missions, de l'organisation et des moyens des services déconcentrés finalisé en 2018, et la mission « Urgence informatique et transformation numérique des DRAC et DAC » mise en place par le secrétariat général en 2019, suivie, après le Covid, par la création du département de la stratégie et de la modernisation (DSM) puis du service du numérique). Mais la commande portait aussi sur l'analyse des conditions de réussite de la feuille de route « numérique et données » adoptée en octobre 2023 et plus globalement sur la déclinaison territoriale de la stratégie ministérielle en faveur du numérique.

PN : la politique en faveur du numérique a connu une accélération depuis la crise sanitaire, la structuration de la fonction numérique autour du SNUM, le déploiement d'outils efficaces au profit des agents et la mise en place d'une véritable stratégie numérique. La question de la déclinaison de cette dernière en région se posait et nécessitait d'analyser quels moyens les DRAC pouvaient mobiliser afin d'investir le champ du digital dans le secteur culturel de leur territoire.

Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?

AM : Comme pour tout diagnostic nous avons en premier lieu pris connaissance des documents stratégiques et de référence et complété nos informations de données fournies par les services centraux (tant DSM, SNUM que DAT). Puis nous avons pris le temps d'organiser un dialogue avec chacune des DRAC et DAC sur la base d'une grille de questions que nous avions élaborée. Notre préoccupation visait non seulement à recueillir le point de vue des services déconcentrés, d'identifier leurs projets, attentes et besoins mais encore à prendre en compte la totalité du spectre du numérique, à savoir sa dimension « support » (les systèmes d'informations, les équipements, la sécurité etc.), comme sa dimension « métier » (et son utilisation dans l'ensemble de nos activités, en intégrant la prise en compte dans

le développement des pratiques culturelles).

PN : Nous avons privilégié une approche exhaustive en auditionnant toutes les DRAC et les DAC afin de recueillir le maximum d'informations sur les spécificités locales et, dans le même temps, de recenser toutes les bonnes pratiques. Nous n'avions pas pour objectif de retenir une solution unique car la structuration de la fonction numérique en DRAC peut prendre plusieurs formes, dépendant de l'organisation de la DRAC, des compétences présentes en son sein, des caractéristiques de l'écosystème culturel régional.

Quels constats en avez-vous tirés?

AM : Nous avons fait un triple constat. Tout d'abord, le chemin parcouru depuis 2018 a permis d'accompagner de manière exceptionnelle et sans rupture l'insertion du numérique au sein de tous les services tant en termes de définition stratégique que d'équipements. Cependant, pour continuer de mener à bien les orientations ministérielles et d'assurer la permanence des missions, il devient nécessaire de décliner la stratégie en feuilles de route spécifiques à chaque direction et délégation générales afin de préciser le rôle attendu des services déconcentrés et de leur apporter des ressources adaptées (en conseils, équipements, compétences). Du côté des DRAC et DAC, nous avons pointé un besoin global de structuration et de mise en réseau, ainsi que des inquiétudes plus ciblées notamment sur la pérennisation des équipements et des applications (tel Patronum) ou sur la relation des DAC aux

services communs généraux départementaux.

PN : Nous avons constaté que la DRAC peut jouer un rôle moteur sur la montée en puissance du digital dans les industries culturelles et devenir un interlocuteur privilégié des autres services de l'Etat, à commencer par la préfecture, mais aussi des collectivités territoriales, et bien sûr des acteurs eux-mêmes. Pour mener à bien cette mission, il est nécessaire de la considérer comme importante au sein de la DRAC et d'identifier des compétences clés, permettant à la fois d'animer les débats en interne et de représenter la DRAC en externe.



« la politique en faveur du numérique a connu une accélération depuis la crise sanitaire »

Interview croisée

Sylviane Tarsot-Gillary, Philippe Belin, Maryline Laplace, Rémi Tomaszewski, inspecteurs généraux des affaires culturelles, Nathalie Sultan, Chargée de mission et Hippolyte Trésarieu, inspecteur stagiaire, auteurs du **rapport sur l'action du ministère de la Culture en direction des habitants des territoires ruraux**.

Quel était le contexte de cette mission ?

STG : Cette mission s'inscrivait dans une forte actualité. La ministre annonçait le Printemps de la ruralité le 22 janvier 2024 et l'organisation d'assises nationales dans les 2 mois. L'IGAC était saisie le 2 février avec mission de produire « une vision complète de la réalité culturelle de ces territoires », de s'intéresser « aux besoins d'accès à l'offre culturelle et aux attentes des habitants, des élus et des acteurs culturels » ainsi que « d'évaluer comment les structures et dispositifs culturels soutenus par le ministère y répondent, tous secteurs confondus ». L'inspection était donc mobilisée dans une perspective d'action très concrète et précise d'élaboration d'une nouvelle politique culturelle en direction des territoires ruraux.

PB : La commande du cabinet s'inscrivait dans la préparation d'un événement politique qui

avait été annoncé, le Printemps de la ruralité, et mobilisait plusieurs services du ministère et le réseau des DRAC.

La mission IGAC n'était pas dans la situation habituelle et relativement confortable de « l'évaluateur » qui prend du recul sur le champ d'un sujet afin de le documenter et objectiver. Elle se trouvait davantage plutôt dans une situation opérationnelle, avec un délai de livraison très serré à observer et une exigence de coordination régulière avec les directions d'administration centrale du ministère et un institut de sondage. Le défi a été pour elle de respecter ses engagements de délai et de conformité du livrable attendu par le cabinet (un état des lieux doublé de propositions de mesures très concrètes), sans rien céder à la qualité « scientifique » de l'évaluation.

ML : Le contexte était celui du mouvement de contestation des agriculteurs de début 2024. Nous avons auditionné les 3 principaux syndicats d'agriculteurs et relevé l'importance que la culture revêt pour eux en terme d'égalité des chances pour leurs adhérents et leurs enfants ainsi que d'animation du territoire.

Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?

STG : Une commande large dans un délai très court, alors même qu'une concertation nationale était menée en parallèle par



les services du ministère et que deux parlementaires étaient missionnés également sur certains aspects du sujet, impliquait une organisation et une méthodologie de mission spécifiques. Nous avons d'abord défini le périmètre de la mission, les ressources documentaires disponibles et la liste des entretiens et travaux à réaliser. Sur la base d'une évaluation du temps de travail nécessaire pour tenir le délai de 2 mois qui nous était imparti, l'équipe des 3 inspecteurs désignés a été renforcée rapidement de deux autres inspecteurs et de un stagiaire. Pour la première fois, l'IGAC a recouru à un sondage, avec l'appui du DEPS, pour identifier les pratiques culturelles et les attentes d'un échantillon représentatif de la population rurale. Enfin, nous avons eu un souci constant de coordination au sein de l'équipe, avec les deux missions parlementaires qui étaient elles-mêmes appuyées chacune par un inspecteur ainsi qu'avec les services du ministère en charge de piloter la préparation des assises et, en particulier, d'organiser la concertation nationale. Cela nous a conduit à utiliser toutes les potentialités de la suite TEAMS.

Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?

ML : L'un des aspects le plus passionnant a été de comparer les résultats de la consultation sur les attentes des habitants des zones rurales pour leur vie culturelle, organisée par les services du ministère (environ 22 000 réponses) et ceux du sondage sur le même thème concernant un échantillon représentatif de la population rurale. Ce fut aussi intéressant

d'apprendre à appareiller les bases de données des lieux culturels avec la base des communes françaises, pour déterminer combien de lieux et établissements culturels étaient situés en zone rurale...et de constater que la France est un grand pays de culture, richement dotée en monuments historiques et en bibliothèques notamment, même dans les plus rurales de ses régions.

Quels constats en avez-vous tirés?

PB : L'intérêt de défricher le sujet très vaste de la culture en milieu rural, qui n'avait jusqu'alors pas été traité sous cet angle par le ministère, un sujet difficile à appréhender sous la forme quantitative et qualitative, impliquant de multiples acteurs, au croisement de plusieurs grands écosystèmes ministériels. Nous avons disposé de peu de temps et le sujet reste vaste. Pour autant, le plan ruralité décidé par la ministre s'appuie sur . Le souvenir sympathique d'un travail en équipe élargie (5 membres de l'IGAC et un stagiaire) où chacun a contribué de son mieux avec son regard propre, son expertise, son expérience.

ML : Dans les écarts constatés entre la consultation et le sondage, nous avons caractérisé les différences d'attente entre les passionnés de culture qui avaient spontanément répondu à la consultation et les habitants en général, approchés par le sondage. Les premiers étaient davantage désireux d'une offre culturelle structurée avec des spectacles et des expositions, tandis que les seconds attendaient des moments festifs et partagés et des pratiques culturelles.



Interview croisée

François Hurard, inspecteur général, Myriam Burdin, inspectrice des affaires culturelles et Samuel Brel, inspecteur stagiaire, auteurs du **rapport sur l'action du ministère de la Culture dans les quartiers de la politique de la ville (QPV)**.



Quel était le contexte de cette mission ?



MB : Le ministère de la Culture est engagé depuis de nombreuses années au côté du ministère en charge de la ville dans les quartiers prioritaires. Son action est portée par ses administrations centrale et déconcentrées, ses opérateurs, les structures qu'il labellise. Résolument territoriale et en partenariat avec les collectivités et les acteurs locaux, elle est pourtant insuffisamment visible. La mission s'est donc attachée à dresser un état des lieux de l'offre et de l'action culturelle dans les QPV, du financement de celles-ci, et de leur réception par les habitants. Elle constitue aussi le pendant de la mission sur l'action du ministère dans les territoires ruraux.

Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?



FH : La mission s'est attachée à combler un grand déficit d'information sur l'offre et les

pratiques culturelles dans les quartiers. Elle a donc commandé une enquête d'opinion à l'institut IPSOS, la première du genre réalisée auprès des habitants des quartiers, afin de mieux cerner leur pratiques et leurs attentes en matière d'offre culturelles. Elle a, pour la première fois également, collecté et analysé un grand nombre de données, notamment financières, afin d'évaluer les dépenses du ministère de la Culture et de ses opérateurs en faveur de la politique de la Ville. Enfin, elle a dressé une cartographie complète de l'offre culturelle des QPV.

Quels constats en avez-vous tirés ?

MB : La mission a établi que les financements annuels du ministère de la Culture en faveur des quartiers dépassent les 80M€, mais que certains quartiers demeuraient encore totalement dépourvus d'équipement culturels de proximité. Elle a également mis en évidence les conditions de la réussite des projets culturels en QPV : une rénovation urbaine achevée et des transports facilités; l'appui des projets sur des équipements et structures existants ou à créer; le « faire avec » les habitants, la mixité des pratiques et des lieux; l'appui et le conseil des DRAC, l'appropriation des dispositifs ainsi qu'une politique tarifaire adaptée et le recours, quand cela est nécessaire, à la gratuité.

Interview croisée

François Hurard, Emmanuelle Bensimon-Weiler, inspecteurs généraux et Myriam Burdin, inspectrice, auteurs du **rapport sur le système d'aide de l'Association pour le soutien du théâtre privé**.

Quel était le contexte de cette mission ?

L'ASTP (Association pour le soutien au théâtre privé) a été créée en 1964 par la volonté commune des professionnels du secteur du théâtre et du ministère de la Culture et elle administre depuis cette date des aides au théâtre privé, qui sont financées pour moitié par une taxe sur les spectacles dramatiques, lyriques et chorégraphiques et pour moitié par des subventions, principalement de l'État et de la Ville de Paris.

En 2019, ce système d'aide a fait l'objet de vives critiques et d'une proposition de réforme majeure, examinée au Parlement mais finalement abandonnée, notamment en ce qui concerne la suppression de la taxe sur les spectacles finançant l'ASTP. Puis, lors du Conseil national des professions du spectacle, qui s'est tenu en juin 2023, de nouvelles critiques ont été formulées à l'égard de l'ASTP, la démarche de modernisation entreprise par l'Association étant jugée par certains trop limitée et timide, et il a alors été demandé, en séance, à la ministre qu'une inspection soit diligentée. C'est dans ce contexte que l'inspection générale des affaires culturelles a été missionnée afin d'étudier le système d'aide de l'ASTP et les réformes déjà engagées.

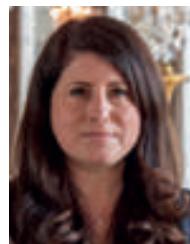
Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?

La mission a examiné si, au-delà de la délivrance individuelle des aides à chaque théâtre bénéficiaire, il existait dans l'attribution des aides, sur un temps long, des logiques de groupes, des logiques syndicales, statutaires ou territoriales, et si ces aides influençaient les modèles économiques des théâtres et de leur production ou encore le choix des répertoires. La mission a également réalisé une étude comparée des systèmes d'aides en direction du cinéma, du livre et de la musique.



Quels constats avez-vous tirés ?

La mission a d'abord estimé indispensable que la réforme de la gouvernance de l'ASTP, déjà engagée, soit poursuivie avec plus de résolution et d'ambition. Elle a également proposé que le système d'aide administré par l'association soit modernisé en profondeur, l'objectif étant d'atteindre de nouveaux équilibres en termes de redistribution et de solidarité : plusieurs scénarios ont été élaborés en ce sens. Elle a enfin suggéré plusieurs modes de financement des réformes proposées qui n'impliquent pas d'effort supplémentaire du budget de l'État.



« l'objectif étant d'atteindre de nouveaux équilibres en termes de redistribution et de solidarité »

Des rapports aux suites concrètes

En vertu de l'article 11 du décret n°2003-729 du 1er août 2003 modifié portant organisation de l'Inspection générale des affaires culturelles :

« l'Inspection générale des affaires culturelles assure chaque année le suivi de la mise en œuvre des décisions prises à la suite de ses rapports, qu'elle présente au directeur de cabinet en présence du secrétariat général, des directions et délégations générales concernées du ministère, selon les modalités précisées dans son règlement intérieur ».

Plusieurs missions récentes de l'IGAC ont donné lieu à des réformes ou initiatives importantes. À titre d'exemples pour quelques rapports publiés en 2024 :

- Rapport sur l'action des labels de la création en zones rurales : Ce rapport a posé les bases du projet intitulé « Printemps de la ruralité », une initiative majeure lancée par la ministre de la Culture pour renforcer l'accès de tous à la culture.

- à la suite du rapport remis par la Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques Frédérique Espagnac, sur les enjeux de mobilités pour l'accès à la culture en milieu rural, qui a fait l'objet d'un accompagnement de l'IGAC, un certain nombre de propositions ont été intégrées dans le plan « France Ruralités » notamment pour faciliter la mobilité des artistes, des œuvres et des publics (accompagnement des communes dans la mise en place d'offres de mobilités, organiser une résidence d'artistes par département...).

- Rapport sur l'implication du ministère dans la lutte contre l'illettrisme : En réponse à ce rapport, la Délégation générale à la langue française et aux langues

de France (DGLFLF) mettra en place un comité de pilotage, qui se réunira régulièrement. Ce comité aura pour mission de coordonner et de mieux agir en prévention et remédiation dans ce domaine crucial.

- Rapport sur le Fonds accessibilité: les conclusions de ce rapport ont souligné l'importance de maintenir ce fonds. De nouvelles modalités de calcul ont également été évoquées pour éviter une réduction systématique des financements et rééquilibrer les ressources, notamment au profit des territoires d'Outre-Mer.

S'agissant de la Mission d'inspection santé et sécurité au travail (MISST). Sur les 15 rapports de mission rendus en 2024, 14 sont des rapports d'inspection qui ont donné lieu à des recommandations. L'ensemble des visites d'inspection a donné lieu à 4 propositions de mesures immédiates. Dans les rapports relatifs à ces inspections, il a été relevé au total 1390 observations et recommandations contre 645 l'année précédente.

S'agissant de la Mission ministérielle d'audit interne, chacun des rapports d'audit comprend un plan d'action élaboré par les services en lien avec les auditeurs. Ce plan fixe le calendrier de réalisation des recommandations et les livrables attendus. Le suivi de la mise en œuvre du plan d'action est présenté à chaque comité ministériel d'audit interne jusqu'à la clôture de l'audit. Tel a été le cas lors du CMAI du 5 juin 2024.

Fonctions et missions permanentes de l'IGAC

Secrétaire général

Luc Liogier, inspecteur général des affaires culturelles, assure la fonction de secrétaire général. Il assiste la cheffe du service et la supplée en cas d'empêchement. Outre les missions d'inspection générale qui lui sont confiées, il participe à la représentation du service et contribue notamment à l'élaboration des documents servant à la présentation de

celui-ci, à ses fonctionnements et méthodes de travail, à l'élaboration du programme de travail annuel et au suivi de ses activités, à l'exercice du rôle d'autorité d'emploi des personnels et aux processus de recrutement, à la gestion des moyens de fonctionnement du service.

Mission permanente « DRAC et territoires »

Créée en 2023, la mission permanente « DRAC et territoires » est animée par **Sylviane Tarsot-Gillary**, qui assume également actuellement la responsabilité de référent spécifique au suivi des outre-mer.

Une part essentielle de l'action du ministère passe par ses services déconcentrés, c'est-à-dire les directions régionales des affaires culturelles, les directions et missions des affaires culturelles outre-mer. Dans les territoires, elles sont le visage et le bras armé du ministère aussi bien pour les collectivités territoriales que pour les professionnels ou la population.

Parmi ses missions statutaires, l'IGAC a à connaître de l'activité de ces services, pour en évaluer l'action ou auditer leur organisation et leur fonctionnement. Les membres

de la mission permanente « DRAC et territoires » s'attachent à suivre plus particulièrement une direction ou un groupe de directions, ont vocation à conduire ou à être associés aux missions qui s'y rapportent et à s'intéresser à toutes les questions ou sujets en rapport avec l'activité de la direction concernée ou touchant à l'administration territoriale en général. Une attention particulière est portée aux outre-mer.

La connaissance de ces services se nourrit de la participation aux événements qui les concernent (réunions trimestrielles, séminaires, conférences stratégiques, recrutement, etc.) et permet d'assurer au sein du collège un lien fort de proximité entre l'inspection générale et les problématiques territoriales.

Le suivi territorial se répartit ainsi entre les membres de la mission permanente :

DRAC	Référents IGAC
Auvergne-Rhône-Alpes	Anne-Marie LE GUÉVEL – Stéphanie GUDONI
Bretagne	Agnès MAGNIEN
Bourgogne-Franche-Comté	Benoît PAUMIER
Centre-Val de Loire	Luc LIOGIER
Corse	Anne-Marie LE GUÉVEL
Grand Est	Catherine RUGGERI – Nicolas ORSINI
Hauts-de-France	François HURARD - Laurence CASSEGRAIN
Île-de-France	Luc LIOGIER
Normandie	Myriam BURDIN – Isabelle MARÉCHAL
Nouvelle Aquitaine	Philippe CHANTEPIE - Nathalie SULTAN
Occitanie	Guy AMSELLEM – Maryline LAPLACE
Pays de la Loire	Isabelle MARÉCHAL
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Sylviane TARSOT GILLERY Rémi TOMASZEWSKI
DAC	Référents IGAC
Guadeloupe	Sylviane TARSOT-GILLERY
Martinique	Sylviane TARSOT-GILLERY
Océan indien	Sylviane TARSOT-GILLERY
Mayotte	Sylviane TARSOT-GILLERY
Direction Culture / Mission aux affaires culturelles	Référents IGAC
Guyane	Sylviane TARSOT-GILLERY
Nouvelle Calédonie	Sylviane TARSOT-GILLERY
Polynésie française	Sylviane TARSOT-GILLERY
Saint-Pierre-et-Miquelon	Sylviane TARSOT-GILLERY

Mission permanente « Parcours et formation »

Créée en 2023, la mission permanente « Parcours et formation » est confiée à **Philippe Belin**, inspecteur général des affaires culturelles.

Essentielle dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des inspections générales de l'État, cette création vise à appuyer la dynamique d'emploi renouvelée et consiste à :

- élaborer et actualiser un programme ambitieux de formation initiale et d'intégration pour les nouveaux arrivants ;
- structurer une offre de formation continue adaptée aux besoins de l'IGAC ;
- identifier les besoins particuliers

de formation continue des membres de l'IGAC;

- repérer et collecter les offres externes de formation continue (ministérielles, interministérielles, autres) pour y répondre ;
 - élaborer un parcours de formation individualisé pour chaque membre de l'IGAC.
- Par ailleurs, le responsable « parcours et formation » a la responsabilité d'identifier et de développer, en lien avec le délégué ministériel à l'encadrement supérieur du ministère de la Culture, les offres de sortie de poste pour les inspecteurs généraux et inspecteurs des affaires culturelles en fin de détachement.

Pilotage du Comité inter-inspections du ministère de la Culture

Isabelle Maréchal et François Hurard, inspecteurs généraux, sont membres du Comité de coordination des services d'inspection relevant du ministère de la Culture, présidé par la cheffe de Service. ce comité a été institué par le décret n° 2009-1433 du 20 novembre 2009 modifiant le décret n° 2003-729 du 1er août 2003 portant organisation de l'Inspection générale des affaires culturelles. Aux termes de l'actuel article 1-1 du décret du 1er août 2003 modifié, ce comité est « chargé notamment d'établir la programmation de missions et de travaux communs à l'inspection générale des affaires culturelles et aux services chargés d'une mission d'inspection spécialisée placés sous l'autorité des directeurs généraux ou mis à leur disposition».

L'arrêté du 28 mai 2010 a précisé

la composition de ce comité et prévoyait que celui-ci, présidé par le chef du service de l'Inspection générale des affaires culturelles, réunissait notamment le chef du service de l'Inspection des patrimoines de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA), le chef du service de l'Inspection de la création artistique de la Direction générale de la création artistique (DGCA) et le doyen de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB), mise à la disposition du ministre de la Culture pour les bibliothèques qui relèvent de sa compétence.

Cet arrêté a été modifié le 15 décembre 2023, afin notamment de prendre en compte deux réformes d'organisation : l'Inspection générale des bibliothèques a été intégrée au sein de la nouvelle Inspection

générale de l'éducation, du sport et de la recherche, créée par le décret n° 2019-1001 du 27 septembre 2019 et l'Inspection des patrimoines a été intégrée à la Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation, créée par l'arrêté du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture.

Les voies d'une coopération

Haut fonctionnaire à la terminologie et à la langue française

Bertrand-Pierre Galey, inspecteur général des affaires culturelles, est le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au ministère de la Culture.

Conformément aux dispositions de la loi du 4 août 1994 relative à la langue française et au décret du 3 juillet 1996, le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française a compétence pour identifier les personnalités susceptibles de participer aux travaux du dispositif d'enrichissement de la langue dans le cadre du collège d'experts « culture et médias » et animer cette instance spécialisée chargée de proposer, dans ses domaines

renforcée ont également été au cœur des enjeux posés en 2024, avec pour objectifs :

- un programme partagé de missions conjointes ;
- des pistes de travaux en commun
- les voies de mutualisation en matière de formation.

de spécialité, des équivalents français aux termes et expressions empruntés à d'autres langues à la Commission d'enrichissement de la Langue française. Ses membres sont des agents du Ministère ou des professionnels issus des métiers de la Culture.

Le collège Culture et Médias a tenu 7 réunions en 2024.

Une liste de vocabulaire de la culture a été établie par la Commission d'enrichissement et transmise à la Ministre au mois de décembre, avant publication au Journal Officiel.

Des échanges nourris avec le comité d'enrichissement ont permis de valider « blanchissement » et « noircissement », dans le domaine des arts de la scène, pour qualifier la pratique qui consiste à faire jouer par des acteurs blancs (ou noirs) des rôles de personnages qui ne le sont pas ; ces termes sont les équivalents de « whitewashing » et « blackwashing ».

Lors de l'installation officielle par la Ministre de la nouvelle Commission d'enrichissement,



Présentation de la mission pass Culture aux DRAC

le 27 mai 2024, les responsables du collège Culture et Médias ont présenté à l'assemblée le terme sharenting, qui sera examiné par la Commission courant 2025.

Ce terme désigne la pratique de parents qui mettent en ligne de très ombreuses images de leurs enfants.

Concertation entre collèges : l'avis du collège Culture et Médias a été sollicité par le collège Santé et Affaires sociales sur le terme doomscrolling (défilement morbide).



Réunion de collège

Membres du Collège de déontologie

Le Collège de déontologie est composé de neuf membres, dont une inspectrice générale honoraire des affaires culturelles, Claire Chérie, et une inspectrice générale des affaires culturelles, **Sylviane Tarsot-Gillary**.

Créé par arrêté du 10 avril 2018, le collège de déontologie du ministère de la Culture exerce quatre missions :

- prodiguer tout conseil utile aux agents publics sur les conditions dans lesquelles ils doivent respecter les obligations prévues par les articles L. 121-1 à L. 124-26 du code général de la fonction publique et prévenir ou faire cesser tout conflit d'intérêts ;
- recevoir toutes les informations relatives aux faits susceptibles d'être qualifiés de conflit d'intérêts que lui signalent les agents du ministère ;
- rendre des avis, à la demande du

ministre, des chefs de service ou des organisations syndicales, sur toute question relative à l'application des règles et des principes déontologiques ;

- mener toute étude sur des questions déontologiques et faire toute proposition qu'il juge utile en ce domaine. Depuis le 1er février 2020, le référent déontologue est consulté par les directions pour les demandes de création ou reprise d'entreprise et de départ vers le secteur privé. Il peut également recourir à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) si un doute sérieux n'arrive pas à être levé.

Le collège a par ailleurs été désigné comme référent laïcité et comme référent alertes pour tous les agents des administrations culturelles.

Il est régulièrement consulté par l'IGAC.

Correspondante du Défenseur des droits

L'IGAC comprend une correspondante du Défenseur des droits, également conseil juridique de l'IGAC.

Le réseau de correspondants ministériels a pour objet de garantir le traitement effectif des réclamations et des propositions de réformes que le Défenseur des droits peut formuler auprès des pouvoirs publics. Aucune saisine du ministère de la Culture n'a eu lieu en 2024.

Référent déontologie

Le préambule de la Charte de déontologie de l'Inspection générale des affaires culturelles adoptée en réunion de collège du 11 janvier 2024 après avis du Collège de déontologie et présentation aux organisations professionnelles du Ministère prévoit que le chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles « désigne, au sein de l'IGAC, un référent à même d'apporter aux membres de l'IGAC un premier éclairage sur les questions déontologiques et qui est aussi le correspondant du collège de déontologie ». L'inspectrice générale conseil juridique de l'IGAC est référente déontologie.

Référent transition écologique

Le ministère de la Culture accompagne la transition écologique dans les filières culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources.

Il s'appuie pour cela sur un réseau de référents, chargés d'en déployer les grandes orientations, mais aussi de faire émerger les initiatives locales.

C'est dans ce cadre que **Luc Liogier**, inspecteur général des affaires culturelles, a été désigné comme référent transition écologique à l'IGAC. Il représente, à ce titre, l'inspection générale au sein du comité ministériel de la transition écologique (COMITE) piloté par la haute fonctionnaire à la transition écologique et au développement durable.

Il participe avec les inspecteurs référents des différentes inspections générales à l'identification des éventuelles coopérations ou mutualisations de réflexions sur les sujets de transition écologique entre inspections dans le cadre de la montée en compétence et des méthodologies utiles aux missions d'inspection.

Il est également coordonnateur du groupe d'expertise mis en place par l'IGAC sur la transition écologique dont les trois objectifs principaux sont la capitalisation des connaissances et des compétences, l'impact sur les métiers de conseil ainsi que la veille et les analyses de fond.

Référente « gestion de crise »

Emmanuelle Bensimon-Weiler, inspectrice générale des affaires culturelles, a été désignée comme référente « gestion de crise » à l'IGAC, après avoir suivi de mars à juillet 2023 le programme de professionnalisation des acteurs de la gestion de crise (PAGC) organisé par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), qui lui a permis de devenir titulaire du Diplôme Universitaire de Gestion Interministérielle de Crise (équivalent Master 1) de l'université Paris Panthéon-Sorbonne.

Le référent « gestion de crise » contribue à la diffusion de la culture de la gestion de crise au sein de l'IGAC. Il participe à ce titre à des formations, des actions de sensibilisation et des exercices de crise, qui lui permettent de favoriser la transversalité sur ce sujet et de partager les bonnes pratiques en la matière.

Les groupes d'expertise permanents

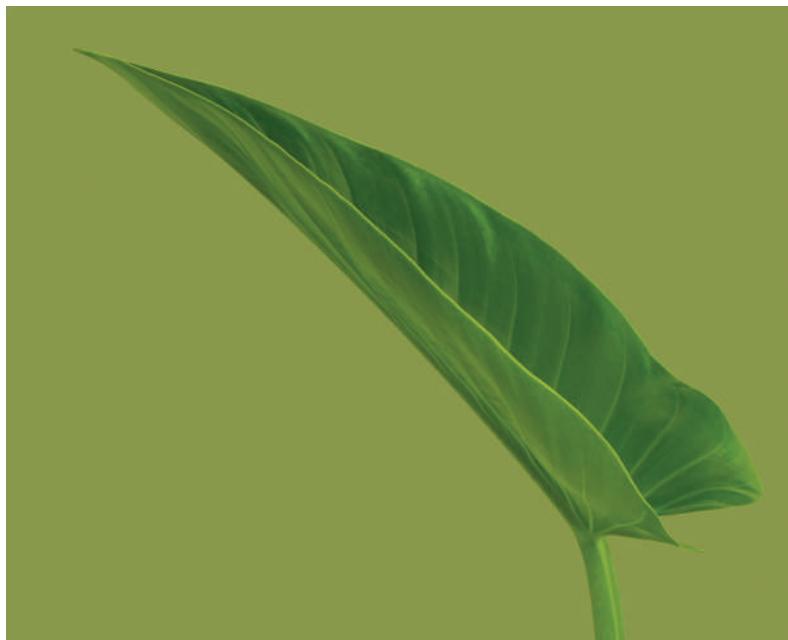
Le groupe d'expertise Transition écologique

Ce groupe est coordonné et animé par Luc Liogier, secrétaire général de l'IGAC, référent « transition écologique » et Stéphanie Guidoni, inspectrice des affaires culturelles. Il réunit une dizaine de membres de l'inspection (inspecteurs et inspectrices généraux puis inspecteurs et inspectrices des affaires culturelles ainsi qu'une inspectrice de la santé-sécurité au travail).

L'année 2024 a permis à ce groupe, créé fin 2023, d'asseoir son activité. L'activité continue du groupe consiste à suivre et analyser l'actualité très dynamique de la transition écologique et à mettre en lumière les initiatives et bonnes pratiques du secteur culturel. Mais l'année 2024 a aussi permis de développer plusieurs actions structurantes.

Définir et mettre en place une grille d'évaluation de la transition écologique dans le cadre des missions d'évaluations de l'inspection

Fruit de plusieurs séances de travail collectif, un questionnaire type d'une cinquantaine d'items a été développé. L'objectif est de mettre en place un outil d'analyse de la Transition écologique adaptée aux différents opérateurs et politiques culturelles évalués par l'inspection. Ce document, adaptable selon la mission, est venu enrichir le guide général de procédure, actualisé en juillet 2024.



Participer à l'animation du séminaire de l'IGAC les 30 et 31 mai 2024

La transition écologique a été mise à l'honneur dans le programme du séminaire avec deux temps forts consacrés à ce thème. Un premier focus a permis de partager et d'échanger avec l'ensemble de l'inspection sur les obligations réglementaires récentes, les orientations stratégiques et les actions entreprises dans ce domaine dans le secteur culturel. Un deuxième focus a permis de mettre en lumière l'action exemplaire du musée d'Orsay en la matière. Des réunions de travail en amont ont permis d'identifier les bonnes pratiques du musée et d'échanger sur les problématiques rencontrées.

Contribuer à la réflexion commune sur cette thématique avec le ministère et les autres inspections générales en inter-ministériel

Un groupe de travail « transition écologique » inter- inspections a été mis en place cette année. Les coordonnateurs du groupe participent à ce groupe de travail dont l'objectif est de coordonner

les actions entreprises, développer des outils d'analyse et enrichir les différentes approches métiers.

Le groupe d'expertise sur le numérique et l'intelligence artificielle

Le groupe sur le numérique et l'IA a été instauré à l'automne 2023. Il rassemble une dizaine de membres de l'IGAC et a vocation à :

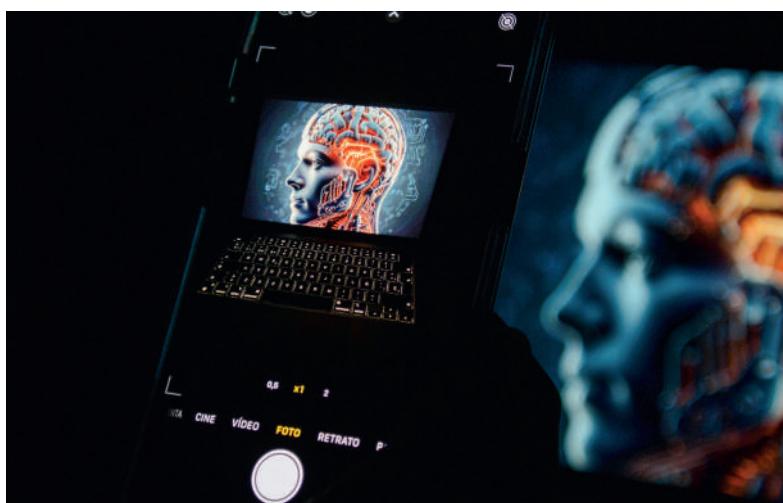
- réaliser une veille sur les enjeux du numérique et de l'IA ;
- réfléchir aux différents enjeux soulevés par l'IA dans le champ de la culture et de l'audiovisuel, de façon prospective et ouverte ;
- produire pour l'ensemble de l'IGAC des éléments de réflexion, pouvant déboucher sur des propositions de missions dans le cadre de l'établissement du programme annuel de l'IGAC ;
- s'interroger sur l'usage de l'IA dans le fonctionnement

quotidien de l'IGAC.

Le Groupe a nommé en son sein des référents sectoriels, qui présentent les avancées de l'IA dans le domaine qu'ils suivent, en France et à l'étranger. Le premier champ exploré fut par exemple celui des musées, dans des domaines aussi variés que la restauration et la conservation des œuvres, de la recherche, des visites, de la médiation.

L'IGAC a par ailleurs mis en place un outil d'intelligence générative pour l'ensemble du service, qui permet de travailler de façon coopérative sur toutes sortes de thèmes. A titre d'expérimentation, elle a mis en place une base de connaissances spécifique sur une mission, alimentée par des données non sensibles.

Pour aller plus loin, elle a postulé et a été retenue lors du dernier appel à projets de l'**Atelier numérique du ministère de la Culture** afin de développer un environnement sécurisé lui permettant de traiter également des données sensibles.



Participation à des comités, commissions, conseil et jury

Emmanuelle Bensimon-Weiler

- Présidente du jury de concours d'accès à l'Institut régional d'administration (IRA) de Lyon, au titre de la session d'automne 2023
- Comité de sélection pour la nomination dans les emplois de l'inspection générale des affaires culturelles

Laurence Cassegrain

- Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC)
- Commission nationale d'aménagement cinématographique (CNACI)

Philippe Chantepie

- Comité d'engagement du ministère de la Culture relatif au recours par les administrations et les établissements de l'État aux prestations intellectuelles
- Rapporteur pour l'axe culture du comité interministériel sur l'intelligence artificielle
- Rapporteur du Groupe de travail IA-Culture du ministère de la Culture

Bertrand-Pierre Galey

- Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art
- Collège d'experts « culture et médias » de la Commission d'enrichissement de la langue française
- Comité de prospective de la DGPA
- Groupe de travail sur les revendications d'œuvres appartenant au domaine public

François Hurard

- Conseil d'administration de France Télévisions
- Comité d'éthique du Groupe M6

- Commission du contrôle de la réglementation du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
- Conseil d'administration de la Fondation France-Israël
- Vice-président de la commission chargée d'examiner les candidatures à l'aide sélective aux autrices et auteurs de podcasts et de créations radiophoniques
- Comité d'histoire du ministère chargé de la culture
- Comité de coordination des inspections relevant du ministère de la Culture
- Président du jury de concours d'accès à l'Institut régional d'administration (IRA) de Nantes

Maryline Laplace

- Comité de gouvernance de la politique documentaire
- Hcéres conseillère scientifique

Anne-Marie Le Guével

- Conseil d'administration de la Fondation des Treilles
- Conseil d'administration de l'École pratique des hautes études (EPHE)
- Comité ministériel d'audit interne (CMAI) des ministères chargés des Affaires sociales

Luc Liogier

- Vice-président du jury de concours sur titres pour l'accès au corps des architectes en chef des monuments historiques (2023-2024)
- Jury de concours d'accès au corps des architectes et urbanistes de l'État (2024)
- Commission nationale d'aménagement cinématographique (CNACI)
- Comité ministériel pour la transition écologique

- Comité de sélection pour la nomination dans les emplois de l'inspection générale des affaires culturelles
- Membre - rapporteur du comité parcours et carrières

Agnès Magnien

- Conseil d'administration de l'École des chartes
- Présidente du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps d'ingénieur d'études de classe normale du ministère de la Culture, organisé au titre de l'année 2022
- Comité d'histoire du ministère chargé de la culture
- Membre - rapporteur du comité parcours et carrières

Isabelle Maréchal

- Vice-présidente du jury de concours sur épreuves pour l'accès au corps des architectes en chef des monuments historiques (2023-2024)
- Comité de coordination des inspections du ministère de la Culture
- Représentant de l'IGAC au sein du groupe de travail permanent inter-inspections générales sur les enquêtes et le contrôle

Philippe Nicolas

- Vice-président du comité d'orientation du fonds stratégique pour le développement de la presse
- Commission nationale d'aménagement cinématographique (CNACI)
- Comité d'engagement du ministère de la Culture relatif au recours par les administrations et les établissements de l'État aux prestations intellectuelles
- Comité de suivi de la stratégie numérique culturelle
- Comité de sécurité du numérique
- Commission du contrôle de la régulation du Centre National du Cinéma (CNC)

Nicolas Orsini

- Comité des responsables numériques (CRN) du ministère de la Culture
- Observateur au CSPLA

Benoît Paumier

- Président du jury de concours d'accès à l'Institut régional d'administration (IRA) de Lyon, au titre de la session de printemps 2023

Catherine Ruggeri

- Médiatrice des litiges entre les OGC et les opérateurs de service en ligne
- Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins
- Commission du réseau de la diffusion de la presse (CRDP)

Sylviane Tarsot-Gillary

- Comité d'évaluation des candidats au tour extérieur des administrateurs de l'État au titre de l'année 2024
- Cellule d'expertise auprès du Comité interministériel des outre-mer
- Collège de déontologie du ministère de la Culture

Laurence Tison-Vuillaume

- Comité social d'administration ministériel
- Conseil de l'ordre des Arts et Lettres
- Présidente du Comité de sélection pour la nomination dans les emplois de l'inspection générale des affaires culturelles
- Présidente du Comité de coordination des inspections relevant du ministère de la Culture
- Commission du contrôle de la régulation du Centre National du Cinéma (CNC)

Rémi Tomaszewski

- Comité d'orientation de l'association Presse et pluralisme
- Membre - rapporteur du comité parcours et carrières

60 ans !

L'IGAC, née en 1965 à la demande d'André Malraux pour constituer un service capable d'accompagner la mise en place d'une politique culturelle nationale nouvelle, a vu ses missions et son périmètre d'action croître avec l'évolution du ministère et de ses politiques, l'inclusion des médias et du numérique ayant été une étape marquante, de même que l'intégration des fonctions d'inspection santé et sécurité au travail et d'audit interne.

L'année 2025 sera donc particulièrement marquante pour l'IGAC et l'occasion pour le Service de regarder dans le rétroviseur mais surtout se tourner vers l'avenir...



© MC/Didier Plowy

Luc
ALLAIRE

*Secrétaire général,
Ministère de la
Culture*

« Il y a beaucoup de façons de parler de l'IGAC : son excellence, parfaite par des décennies –6 à ce jour- qui l'ont portée au niveau des « IG historiques » comme en témoigne son association à nombre de missions interministérielles ; son agilité, qui apporte au Ministère les éclairages, les analyses et les préconisations de nature à répondre aux urgences et à-coups de l'actualité ; son attractivité, que nous mesurons, comité d'audition après comité d'audition, dans les recrutements ; sa polyvalence, liée à sa connaissance intime des spécificités, particularités, idiosyncrasies, et caractéristiques d'un champ professionnel extraordinairement complexe et divers ; sa capacité à renforcer l'administration dans des missions d'appui indispensables au bon achèvement du processus de décision. Cette institution malrucionne est progressivement devenue un des piliers de notre organisation et de notre rayonnement administratifs. »



© DR

Paul
DE SINETY

*Délégué général à la
langue française et aux
langues de France,
Ministère de la Culture*

« L'Igac offre un appui essentiel aux politiques publiques que la DGLFLF définit et met en œuvre pour la langue française et les langues de France. Par leur liberté, les collègues de l'inspection permettent de prendre du recul sur nos sujets toujours sensibles liés à la langue (et donc aux identités comme aux réalités territoriales). Les missions débouchent très souvent sur des recommandations tangibles et opérationnelles ! »

©DR



Jean-François
HÉBERT

*Directeur général
des patrimoines et
de l'architecture,
Ministère de la
Culture*

« Pour la direction générale des patrimoines et de l'architecture, l'IGAC est un partenaire irremplaçable avec lequel nous partageons une ambition d'efficacité, d'amélioration et d'innovation constante des politiques dont nous avons la responsabilité. Ses rapports sont d'une importance centrale par leur vocation de bilan et de synthèse, au plus près des services métiers. Plusieurs de ses travaux ponctuels, y compris très récemment, ont permis de faire véritablement bouger les lignes sur des sujets complexes, à l'instar de ceux consacrés aux écoles nationales supérieures d'architecture, à Oradour-sur-Glane ou encore à la fondation Saint-Louis. Félicitations à l'IGAC pour ses 60 ans d'existence et de travail. »

© MC-Didier/Plowy



Christopher
MILES

*Directeur général
de la création
artistique,
Ministère de la
Culture*

« Que l'Inspection générale des affaires culturelles fête ses 60 ans peu d'années après le ministère du même nom prouve qu'agir et évaluer vont de pair depuis que la Culture est devenue une catégorie d'intervention publique de l'Etat. Soutenir la création artistique, domaine par excellence de l'imagination et de la passion, c'est aussi accompagner les politiques qui lui permettent de s'épanouir. Tant de structures, de dispositifs, de budgets sont consacrés à la rencontre entre l'art et les citoyens qu'il serait impossible de les préserver tous ou de les faire évoluer sans l'éclairage régulier de celles et ceux que l'on nomme inspectrices et inspecteurs. J'ai pour ma part toujours trouvé bénéfice à m'appuyer sur l'Inspection générale des affaires culturelles pour prendre du recul sur l'action et pour approfondir ma réflexion sur des sujets souvent touffus, des questions complexes ou des urgences auxquelles répondre sans délai. Et ceci depuis plus de 30 ans ! Cet attrait pour la commande puis la lecture de rapports utiles à la décision, je l'ai aussi démontré par ma volonté de préserver au sein de ma direction une Inspection de la création artistique, sœur jumelle de l'IGAC avec laquelle, et je m'en réjouis, elle mène de plus en plus souvent des missions communes. Alors bel anniversaire et belle vie à l'IGAC ! »



Florence
PHILBERT

*Directrice générale
des médias et des
industries culturelles,
Ministère de la
Culture*

« L'Inspection générale des affaires culturelles, c'est 60 ans d'expertise au plus près des services du ministère et des acteurs culturels, c'est 60 ans de recommandations pertinentes et d'appui dans nos missions. L'IGAC a ainsi contribué à façonner les politiques culturelles et à accompagner la transformation de nos secteurs. Son action éclaire au quotidien les équipes de la DGMIC – tout récemment, les rapports sur l'export des industries créatives et culturelles ou sur le Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité permettent des évolutions concrètes de notre organisation ou de nos modalités d'action. Je suis persuadée que nos échanges et les coopérations que nous avons pu nouer entre les inspecteurs et inspectrices de l'IGAC et la DGMIC continueront d'être fructueuses pendant de longues années ! Très joyeux anniversaire ! »



Noël
CORBIN

*Délégué général
à la transmission,
aux territoires et
à la démocratie
culturelle,
Ministère de la
Culture*

« La création de l'Inspection générale en 1965, peu de temps après celle du ministère, témoigne de l'indissociable histoire commune écrite ensemble au fil des années. Comprendre les transformations culturelles à l'œuvre dans la société, accompagner les acteurs publics de la culture, proposer les ajustements nécessaires pour permettre l'accès de tous à la vie culturelle: ces missions ont été poursuivies avec talent et rigueur par plusieurs générations d'inspectrices et d'inspecteurs. A titre personnel, les travaux de l'IGAC me sont précieux en ce qu'ils sont toujours l'occasion, dans un quotidien rythmé par l'urgence, de marquer le pas et de prendre le recul souvent nécessaire et toujours bienvenu sur les politiques culturelles. 60 ans : nul doute que l'IGAC saura écrire pendant longtemps encore de nouvelles pages pour le ministère de la Culture. »

©DR



Olivier
HENRARD

*Président (par intérim),
Centre national du
cinéma et de l'image
animée (CNC)*

« Le CNC a la particularité d'être à la fois une administration centrale et un établissement public. Cette dualité, qui conduit le Centre à être responsable de bout en bout de la politique publique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, lui permet de bénéficier à plein de toute la palette d'action de l'IGAC. Lorsqu'il s'agit de concevoir cette politique publique, l'expertise technique de l'IGAC s'avère toujours précieuse pour mieux identifier les objectifs à poursuivre, et pour évaluer lucidement les mérites comme les insuffisances des dispositifs existants. Puis, lorsqu'il s'agit de la mettre en œuvre, l'IGAC peut aussi apporter une aide opérationnelle utile ; pour m'en tenir au dernier exemple en date, il est évident que, sans l'appui de deux inspecteurs, nous n'aurions pas pu établir avec la Femis – a fortiori dans des délais aussi resserrés – un contrat d'objectifs, de moyens et de performance d'un tel niveau d'ambition ! En un mot, ce qu'apporte l'IGAC, c'est un regard, constructif mais sans concession, et une force de travail, toujours au service de politiques publiques mieux pensées et mieux déployées. »

©DR



Laurent
ROTURIER

*Directeur régional,
DRAC Ile de France*

*Président de
l'association nationale
des DRAC de France*

« Quel chemin parcouru par l'IGAC durant ces 60 années ! Préexistantes à la création des DRAC, l'Inspection générale a su au fil du temps se saisir pleinement des enjeux nouveaux et des défis culturels nés du fort mouvement lié à l'émergence et au développement de la vitalité culturelle des territoires. Dès la fin des années 70, en même temps que des DRAC se déploient dans tous les territoires, des générations d'élus convaincus de la nécessité de s'emparer du fait culturel engagent des politiques volontaristes, accompagnées par les services déconcentrés de l'Etat. Depuis, les liens entre DRAC et IGAC n'ont jamais cessé de se renforcer, donnant au ministère de la Culture une force démultipliée, reconnue dans l'expertise des projets et très précieuse dans le travail quotidien interministériel. Que les membres de l'IGAC qui se sont succédés tout au long de ces 60 années en soient chaleureusement remerciés. »

La mission d'inspection santé et sécurité au travail (MISST)

Les inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) sont rattachés fonctionnellement à l'Inspection générale des affaires culturelles depuis 2004. Ce rattachement permet de préserver leur indépendance, l'objectivité de leurs constats et de favoriser l'effectivité de leurs recommandations.

Conformément à la circulaire du 10 avril 2015 de la direction générale de l'administration et de la fonction publique dénommée « guide juridique » prise en application de ce décret.

Les ISST exercent leurs missions dans le cadre défini par le

décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment celle de contrôler les conditions d'application des règles des livres I à V de la quatrième partie du Code du travail. Ils assurent d'une part, une mission de conseil et d'expertise en appui aux chefs de service et aux assistants et conseillers de prévention dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur démarche de prévention et, d'autre part, une mission d'animation (information, conseil, formation) des acteurs de la prévention.

Rémi Tomaszewski, inspecteur général des affaires culturelles, est responsable de la mission permanente de coordination des ISST.

La mission d'inspection santé et sécurité au travail (MISST) du ministère de la Culture, est composée de cinq inspectrices et inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) : Florence Bourgueil, Eric Dechaux, Patrice Ducher, Agnès Lebret et Vincent Tiffoche.

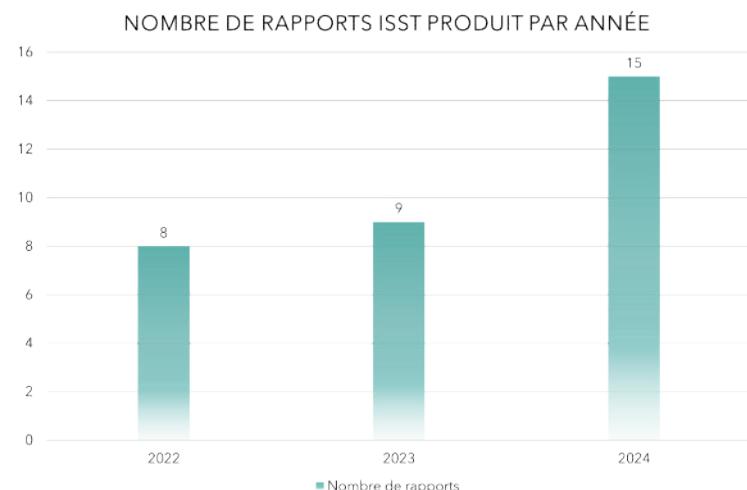
L'année 2024 marque le vingtième anniversaire du rattachement de la MISST à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) en vertu d'un arrêté du 20 décembre 2004 pris en application du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié.

Le guide juridique précité donne les précisions suivantes sur les « missions des inspections générales » :

- un rôle d'impulsion et de coordination dans la mise en œuvre de la fonction contrôle et conseil des inspecteurs santé et sécurité au travail au sein de leur administration ;
- le cas échéant, avoir une fonction de conciliation ou de médiation portant sur tout litige ayant trait à l'exercice des missions des inspecteurs santé et sécurité au travail, la décision finale appartenant le cas échéant, en dernier ressort, à l'autorité ministérielle ou au directeur de l'établissement public ».

La MISST est placée sous l'autorité hiérarchique de la cheffe du service de l'IGAC et encadrée au quotidien par l'inspecteur général Rémi Tomaszewski.

À la suite de l'année 2023



qui a connu d'importantes modifications dans l'organisation de la santé et de la sécurité au travail, l'année 2024 a constitué pour la MISST une année de consolidation.

Des modifications réglementaires sont intervenues, notamment la mise en place progressive à partir du 1er janvier 2023, des nouveaux comités sociaux d'administration en application de la loi de transformation publique et du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020. Les conséquences notables sur le mode d'intervention des ISST tout au long de l'année 2023 feront l'objet d'une évaluation à l'issue d'une année complète de fonctionnement (de septembre 2023 à décembre 2024) dans le cadre d'un groupe de travail interne à la MISST.

Les périmètres d'intervention des ISST ont été modifiés en intégrant une plus grande diversité de structures dans le périmètre de chaque inspecteur : musées, établissements d'enseignements, EPA, DRAC, opérateurs du ministère.

Le champ d'activité de la MISST couvre l'ensemble des services centraux et déconcentrés ainsi que les établissements publics

administratifs sous tutelle du ministère de la Culture (à l'exception du centre des monuments nationaux (CMN), du centre national d'art et de culture-Georges Pompidou (CNAC-GP) et de la bibliothèque publique d'information (BPI).

La MISST a produit 15 rapports en 2024 dont 14 rapports d'inspections santé et sécurité au travail à la suite de contrôles effectués sur place et sur pièces au cours de l'année 2024, à comparer à 9 rapports réalisés en 2023 et 8 rapports réalisés en 2022. Ces **14 rapports** se décomposent en :

- 5 rapports relatifs à des écoles de l'enseignement supérieur culture :

École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy ;
École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris ;
École nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne ;
École nationale supérieur d'architecture de Paris-Belleville ;
École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val-de-Seine.

- 4 rapports relatifs à des contrôles effectués au sein de directions régionales qui ont concerné 5 unités départementales d'architecture et du patrimoine :

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes : Site de Clermont-Ferrand ; UDAP de Clermont-Ferrand (63) ; UDAP de Moulins (03) ; UDAP du Puy-en-Velay (43) ;
DRAC Nouvelle-Aquitaine : UDAP des Landes (40) ;
DRAC Centre-Val-de-Loire : UDAP de Tours (37) ;
DRAC Normandie : Site de Rouen – Cité de Saint-Sever.

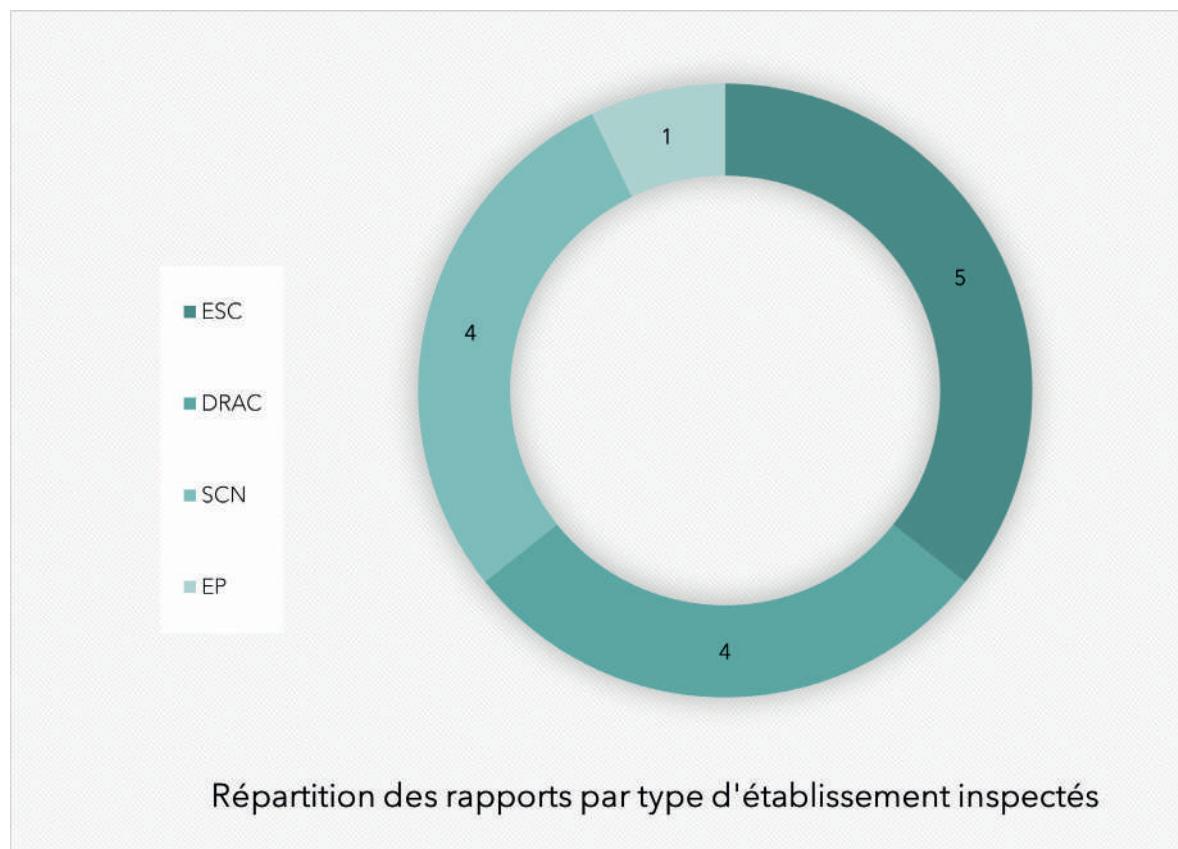
- 4 rapports relatifs à des services à compétence nationale :
Musées du XXème des Alpes Maritimes : MARC CHAGALL, FERNAND LEGER, PABLO PICASSO ;
Musées et domaine nationaux des châteaux de Compiègne et Blérancourt ;
Médiathèque du patrimoine et de la photographie ;
Archives nationales.

- 1 rapport relatif aux ateliers au sein de l'établissement public du château, du musée et du domaine de Versailles.

A ces rapports qui font suite à des contrôles réglementaires s'ajoutent les travaux internes poursuivis par la MISST. Après avoir conduit une réflexion en 2023 sur les documents uniques d'évaluation des risques professionnels, puis en 2024 sur les types de missions des inspecteurs pouvant donner lieu à un rapport écrit, la MISST a décidé de mettre en place un groupe de travail interne au second semestre 2024 relatif aux registres de santé et sécurité au travail. Il a fait l'objet d'une définition de méthode en septembre 2024 et aboutira à des conclusions à la fin de l'année ou au premier semestre 2025.

Il est apparu au vu de l'expérience de fonctionnement des nouveaux CSA et formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) en 2023 et 2024, qu'il pouvait être utile de mener un retour d'expérience sur le positionnement des ISST au sein de ces nouvelles instances. Compte tenu de leur mise en place tardive à la

fin du premier semestre 2023 (la grande majorité en mai et juin 2023), cette analyse n'a pu se faire utilement qu'à l'issue d'une année complète de fonctionnement (de septembre 2023 à décembre 2024) et aboutira à une synthèse au premier semestre 2025.



Interview

Rémi Tomaszewski, inspecteur général des affaires culturelles, responsable de la mission permanente de coordination des ISST.



Quel est le rôle de la MISST ?

Le rôle de la MISST doit être considéré à l'aune de son rattachement à l'IGAC. L'arrêté conjoint du ministre de la Culture et de la communication et du ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'État a été signé le 20 décembre 2004. Cette avancée réglementaire visait à garantir « l'indépendance et l'objectivité des missions d'inspection » santé et sécurité au travail, tout en faisant bénéficier les inspecteurs d'« une mission d'animation et de coordination dans la mise en œuvre de leur fonction de conseil et de contrôle » dans ces domaines. Vingt ans plus tard, ces principes restent toujours d'actualité et permettent de résumer le rôle de la MISST.

sécurité au travail et d'inspection générale, la réflexion collective sur les problématiques liées aux conditions de travail, contribuant ainsi à consolider les constats et recommandations des inspecteurs dans leur ensemble.

Quelles perspectives pour 2025 ?

La MISST s'est dotée d'orientations stratégiques ambitieuses en 2023 et 2024 autour des axes suivants : renforcer son action et son impact au sein de l'IGAC, accentuer son positionnement dans l'écosystème de la prévention au sein du ministère de la Culture et contribuer à assurer la santé et la sécurité au travail à l'heure du changement climatique. Ces axes seront poursuivis en 2025.

Quel bilan pour l'année 2024 ?

2024 a constitué une année charnière pour la MISST en renforçant l'enrichissement évident qu'elle apporte dans l'appréhension des missions d'inspection générale. Cette émulation s'est traduite par le dialogue constant entre membres du service de l'IGAC, l'articulation sur certaines missions d'inspection santé et

La mission ministérielle d'audit interne (MMAI)

L'audit interne a pour objectif de donner à chaque ministre une assurance sur le degré de maîtrise des risques liés à la gestion des politiques publiques dont ses services ont la charge et de lui apporter des conseils pour l'améliorer. L'audit interne s'assure ainsi que les dispositifs de contrôle interne sont efficaces.

Les démarches de contrôle interne et d'audit interne ont été engagées dans l'administration par un décret du 28 juin 2011, auquel s'est substitué le décret n°2022634 du 22 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'État, qui vise à renforcer leur impact.

La mission ministérielle d'audit interne (MMAI) du ministère de la Culture est placée sous la responsabilité de la cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles.

Le programme des missions d'audit interne est établi sur une base pluriannuelle par le comité ministériel d'audit interne (CMAI), instance chargée de définir la politique d'audit interne du ministère, présidée par la ministre de la Culture, représenté(e) par son directeur du cabinet. Ce programme est actualisé à chaque CMAI à partir des cartographies des risques dont l'élaboration se poursuit au sein des services et qui font l'objet d'une validation par le comité de maîtrise des risques (CMR), mis en place à l'automne 2021, piloté par la mission du contrôle interne pour la maîtrise des risques (MCIMR) du secrétariat général du ministère.

Benoit Paumier, inspecteur général des affaires culturelles, est responsable délégué de la MMAI culture depuis octobre 2023.

Interview

Benoit Paumier inspecteur général des affaires culturelles, responsable délégué de la MMAI Culture.

Quel est le rôle de la MMAI ?

A l'instar de l'organisation de la plupart des ministères, la MMAI est rattachée à l'Inspection générale, et placée sous l'autorité de la Cheffe du service de l'IGAC, qui est responsable ministérielle de l'audit interne. Son rattachement à l'IGAC est destiné à garantir qu'elle exerce son activité de manière indépendante, conformément à la norme 1110 « Indépendance dans l'organisation » du Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne (CRIPP) et au décret du 27 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'Etat.

Celui-ci précise le rôle des MMAI de chaque ministère. L'audit interne y est défini comme « une activité exercée de manière indépendante et objective, qui donne à chaque ministre une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour l'améliorer. L'audit interne s'assure ainsi que les dispositifs de contrôle interne sont efficaces et proportionnés aux risques».

A cet effet, la MMAI exerce son activité sur la base d'un programme pluriannuel de missions d'audit interne, établi par le comité ministériel d'audit interne (CMAI) présidé par la Ministre de la Culture, représentée par son Directeur de cabinet. Ce programme est actualisé en fonction des risques identifiés par les services et le comité de maîtrise des risques du ministère, présidé par le Secrétaire général du ministère. Ces risques peuvent être de tous ordres, aussi bien comptables et financiers que relatifs à l'exercice des différents métiers relevant des secteurs d'activité de la compétence

du ministère de la Culture.

Au sein du ministère, la MMAI travaille en conséquence en lien avec la mission du contrôle interne pour la maîtrise des risques (MCIMR), qui relève du Secrétariat général, et les différentes directions générales, les DRAC/DAC, les SCN, ainsi que les opérateurs, pour l'accomplissement de ses missions.

Au niveau interministériel, elle harmonise sa méthodologie et mutualise ses bonnes pratiques avec ses homologues des autres ministères dans le cadre du Comité interministériel du contrôle et de l'audit internes (CICAI).



Quels ont été les principaux travaux de la MMAI en 2024 ?

Deux missions d'audit interne, inscrites dans le programme pluriannuel d'audits internes établi à la suite de la revue des risques réalisée par la MMAI, et validé par le CMAI du 19 avril 2023, ont été finalisées : « Evaluation du management des risques », « Référentiel de contrôle interne et processus liés à la lutte contre la fraude et les atteintes à la probité ».

Chacun de ces deux rapports, qui sont relatifs à des thèmes structurants pour les fonctions d'audit et de contrôle internes du ministère, inclue un plan d'action élaboré par les services en lien avec les auditeurs internes. Ce plan fixe le calendrier de réalisation des recommandations et les livrables attendus.

Les suivis de la mise en œuvre des plans d'action sont présentés à chaque CMAI jusqu'à la clôture de l'audit.

Les audits internes suivants ont ainsi fait l'objet d'un retour au CMAI du 5 juin 2024 :

- Dispositif des certificats d'exportation des biens culturels,
- Gestion de la garantie décennale des travaux réalisés par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC),
- Suivi pluriannuel des dossiers du fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP),
- Mise en œuvre et suivi de l'instruction ministérielle pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants.

Par ailleurs, la MMAI a consacré une part essentielle de son activité en 2024 à la conduite d'un audit interne sur l'utilisation des **fonds européens « Facilité pour la reprise et la résilience » (FRR)** consacrés au financement du « Plan national de relance et de résilience » (PNRR). Cet audit, réalisé sous la supervision de l'Autorité nationale d'audit pour les fonds européens (AnAFe), qui relève des services du Premier ministre, vise à assurer à l'Union européenne que ses intérêts financiers ont bien été sauvagardés.

Cet audit, qui s'inscrit dans un plan pluriannuel consacré à l'ensemble des secteurs du ministère ayant bénéficié du PNRR, a porté sur le volet « Dispositifs de soutien à la création artistique ». Il comprenait les deux actions suivantes :

- **le programme « Mondes nouveaux »**, destiné à soutenir la conception et la réalisation de projets artistiques, dans toutes les disciplines, avec une attention particulière portée aux jeunes créateurs ;
- le « **Fonds de transition écologique » (FTE)**, qui finance des projets en faveur de la transition écologique et numérique portés par des institutions de la création artistique (labels et lieux de spectacle vivant et des arts visuels). Enfin, la MMAI a participé aux travaux du CICAI, afin notamment de mutualiser les bonnes pratiques des MMAI des ministères, et plus

particulièrement d'examiner et adapter le corpus des normes professionnelles applicables à l'audit interne, qui a été révisé par l'Institute of Internal Auditors (IIA). Les nouvelles normes internationales de l'audit interne ainsi révisées entreront en vigueur le 9 janvier 2025.

Quelles sont les orientations de la MMAI pour 2025 ?

La MMAI consacrera principalement son activité à la réalisation de la suite des audits internes sur l'utilisation des fonds européens FRR pour le financement du PNRR. Ils porteront en 2025 sur le secteur du patrimoine, et en particulier sur les deux actions visant à soutenir les sites patrimoniaux dans les territoires et valoriser les métiers d'art et les savoir-faire :

Plan Cathédrales et monuments historiques nationaux, qui comprend trois volets :

- le plan Cathédrales, destiné à accélérer les travaux de mise en sécurité et de restauration d'édifices religieux appartenant à l'Etat,
- la restauration de monuments nationaux gérés par le Centre des monuments nationaux (CMN) à travers l'ensemble du territoire,
- la restauration du château de Villers-Cotterêts, qui a permis d'y installer la Cité internationale de la langue française ;

Monuments appartenant aux autorités locales et à des propriétaires privés, qui comprend deux volets :

- la restauration de monuments historiques appartenant à des collectivités locales et à des propriétaires privés,
- la restauration d'équipements patrimoniaux : musées de collectivités territoriales, archives départementales et communales, ainsi que des centres de conservation et d'étude destinés à préserver et étudier les vestiges issus de fouilles archéologiques.

Programme de travail des membres de l'IGAC en 2024 par domaines

Territoires et culture

Mission d'évaluation de l'action du MC en direction des habitants des territoires ruraux	S. TARSOT-GILLERY M. LAPLACE P. BELIN N. SULTAN R. TOMASZEWSKI H. TRÉSARIEU
Mission d'appui à un parlementaire sur l'évaluation des besoins en ingénierie culturelle des collectivités territoriales	F. HURARD
Mission d'appui à un parlementaire sur les enjeux de mobilité culturelle en milieu rural	L. LIOGIER
Mission d'évaluation de l'action du ministère de la Culture en direction des habitants des quartiers politiques de la ville (QPV)	M. BERTIN F. HURARD M. BURDIN S. BREL
Mission d'évaluation de la politique de déploiement des Micro-folies	I. MARÉCHAL F. HURARD S. GUIDONI
Mission d'évaluation de la contractualisation territoriale en matière culturelle	G. AMSELLEM M. LAPLACE

Patrimoines

Mission d'audit du projet de réhabilitation du site de Clairvaux	P-E. HEN H. PELOSSÉ (IGF)
Mission d'étude sur la politique d'appellation «Musées de France»	B-P. GALEY A-M. PRÉAUT B. SAUNIER (DIRI)
Mission d'évaluation de la mise en œuvre du rapport sur la sécurité des acquisitions des musées nationaux	A-M. PRÉAUT D. LIOT (DIRI)
Mission d'étude du National Trust	A-M. PREAUT
Mission d'évaluation de l'organisation de l'établissement du musée des arts décoratifs	C. RUGGERI M. BURDIN
Mission d'appui au député Christophe Marion sur les restitutions de restes humaines au sein de la République	A. MAGNIEN A. TAGAND (IGA) A. FOURNIER (collaboratrice parlementaire)

Médias

Mission d'audit de l'association Unipresse	L. CASSEGRAIN E. HAMELIN
Mission d'évaluation relative à la régulation des communications commerciales	M. LAPLACE, E. HAMELIN B. GUERY, C. HERER, B. PARAYRE (IGEDD) M.-C. LEPESTIT, G. BIANQUIS, C. BLOCH, A. GARCIA-GONZALEZ, M. EL ISSAMI, L. GUILLOT DE SUDUIRAUT(IGF)
Mission d'évaluation de l'aide aux auteurs de podcasts	P. CHANTEPIE M. BURDIN

Mission d'appui à M. Sébastien Soriano	C. RUGGERI
Création artistique	
Mission d'évaluation des politiques de labellisation : volet 1 - Projet de rapprochement Montpellier Danse et du CCN	A-M. LE GUÉVEL M. IDIR (ICA)
Mission d'évaluation des politiques de labellisation : volet 2 - Labels danse	A-M. LE GUÉVEL M. IDIR (ICA)
Mission d'audit flash de l'Atelier «artistes en exil»	R. TOMASZEWSKI M. BERTIN
Mission d'évaluation de la politique de valorisation de la musique baroque	C. RUGGERI E. DE VISSCHER (ICA)
Mission d'intérim à la direction de la SSAA	E. BENSIMON-WEILLER
Mission diagnostique de l'Odéon	B. PAUMIER S. BREL A. POINCHEVAL (ICA)
Mission diagnostique de la Comédie française	A-M. LE GUÉVEL S. BARDET (ICA)
Mission d'audit du festival international d'Aix en Provence	P. NICOLAS
Mission diagnostic du théâtre national de l'Opéra-Comique	B. PAUMIER N. ORSINI
Mission d'audit de la Villa Noailles	A-M. LE GUÉVEL J. BAYLE (ICA)
Transmission	
Mission d'évaluation de l'impact du pass Culture sur les pratiques culturelles des jeunes	G. AMSLELEM N. ORSINI
Mission d'évaluation de l'offre d'enseignement supérieur : les pôles supérieurs dans le champ du SV	P. NICOLAS S. GUIDONI
Mission diagnostique de l'école nationale supérieure de Grenoble	A. MAGNIEN N. SULTAN
Mission d'évaluation de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 (accès des personnes en situation de handicap)	L. CASSEGRAIN P-E. HEN
Mission d'évaluation des dispositifs nationaux et des actions des ESC en matière d'insertion professionnelle des jeunes diplômés	P. BELIN R. TOMASZEWSKI
Mission diagnostique de l'INSEAC	B-P. GALEY T. BERGEONNEAU (IGESR) H. DE ROHAN-CSERMAK (IGESR)
Mission diagnostique sur le fonds accessibilité	L. CASSEGRAIN P. NICOLAS

Cinéma

Mission d'appui au CNC pour l'élaboration du COP de la Fémis

P. CHANTEPIE
S. GUIDONI

Organisation du ministère de la Culture

Mission d'appui au SG sur la simplification et la dématérialisation des démarches usagers au ministère de la Culture	E. BENSIMON-WEILER N. ORSINI H. TRÉSARIEU
Mission d'évaluation de l'action sociale menée au ministère de la Culture	E. HAMELIN S. TARSOT-GILLERY
Mission diagnostique de la DRAC Pays de la Loire	I. MARÉCHAL N. SULTAN
Mission diagnostique de la DRAC Corse	P. BELIN A-M. PRÉAUT
Mission diagnostique de la DRAC PACA	S. TARSOT-GILLERY E. OK
Mission diagnostique de la DAC Guyane	A. MAGNIEN
Enquête administrative au sein d'un service déconcentré	P. BELIN S. TARSOT-GILLERY
Enquête administrative au sein d'un EP	A. MAGNIEN R. TOMASZEWSKI
Enquête administrative au sein d'un SCN	I. MARÉCHAL B. SAUNIER (DIRI)
Mission d'appui au SG sur les relations entre le préfet de département, les DRAC et les opérateurs	S. TARSOT-GILLERY
Mission d'appui au SG sur l'organisation du ministère de la Culture en matière d'Enseignement supérieur recherche Culture	F. HURARD
Mission interministérielle d'évaluation de l'organisation des services de l'Etat à la Réunion	S. TARSOT-GILLERY

Intelligence artificielle

Mission d'appui co-rapporteur axe Culture Commission interministérielle de l'IA	P. CHANTEPIE
Mission d'appui rapporteur groupe Culture IA	P. CHANTEPIE N. ORSINI
Mission d'appui préparation Sommet pour l'IA	P. CHANTEPIE (1er volet) N. ORSINI (2ème volet)

Numérique

Mission d'évaluation de l'organisation de la fonction numérique en services déconcentrés	A. MAGNIEN P. NICOLAS
--	--------------------------

Liste des rapports de l'IGAC publiés entre 2012 et 2024

Les rapports de l'Inspection générale des affaires culturelles mis en ligne sur le site du ministère (culture.gouv.fr) ainsi que la Charte méthodologique des missions interministérielles conjointes, signée en octobre 2018, y figurent à la rubrique « Documentation/rapports/rapports de l'Inspection générale des affaires culturelles » :

<https://www.culture.gouv.fr/rapports-igac>

Politiques culturelles

- L'action des labels de la création dans les zones rurales (2024)
- Mission diagnostic sur le fonds accessibilité (2024)
- L'action du ministère de la Culture en direction des habitants des territoires ruraux (2024)
- L'action du ministère de la Culture dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) (2024)
- Les impacts de la part individuelle du pass Culture (2024)
- La mobilité pour l'accès à la culture en milieu rural (2024)
- L'ingénierie culturelle en milieu rural : pour un savoir-faire mieux partagé au service de la culture dans les territoires (2024)
- Les offres innovantes des opérateurs culturels durant la pandémie : retour d'expérience 2020-2021 (2022)
- Évaluation du dispositif expérimental « École et cinéma-maternelle » (mission interministérielle IGÉSR-IGAC, 2021)
- Mission référent festivals : quelques enseignements sur la situation des festivals (2020)
- Les opéras nationaux en région. État des lieux et scénarios d'évolution (2020)
- Mission relative à l'étude des dispositifs d'intervention culturelle et à leur adaptation à la diversité des territoires (2019)
- Évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle (2017)
- Évaluation de politique publique – Le soutien à l'économie du livre et du cinéma en régions (mission interministérielle (IGF-IGAC, 2017)
- L'accessibilité dans le champ du spectacle vivant (2016)
- Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap – réalités observées et perspectives (mission interministérielle IGAS-IGAENR-IGAC, 2016)
- Analyse des interventions financières et des politiques culturelles en région Phase 1 (2014)
- Analyse des interventions financières et des politiques culturelles en région Phase 2 (2014)
- Bilan de la décentralisation de l'Inventaire général du patrimoine

culturel (mission interministérielle IGA-IGAC, 2015)

- Consultation sur l'éducation artistique et culturelle – « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture » (2013)
- Les agences régionales, un atout pour le spectacle vivant (2012)
- État des lieux des dispositifs d'éducation artistique et culturelle (mission interministérielle IGAENR-IGAC, 2012)
- Rapport sur la culture statistique des Français : constats, enjeux et perspectives (2023)

Droit et économie de la culture

- Les réductions d'impôts « Malraux » et « Denormandie dans l'ancien » (2024)
- Rapport du sénateur Julien Bargeton relatif à la stratégie de financement de filière musicale en France (2023)
- Rapport du Gouvernement au Parlement sur la rémunération pour copie privée (2022)
- Les libraires et disquaires au défi de la vente à distance (2021)
- Rapport d'André Gauron, Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, sur la situation des intermittents du spectacle à l'issue de l'année blanche (avec l'appui de l'IGAC, 2021)
- Rapport sur l'évaluation des divers crédits d'impôts gérés par le Ministère de la Culture (mission interministérielle IGAC-IGF, 2018)
- La promotion en France des créateurs et des auteurs issus des mondes francophones (2018)
- Évaluation de la politique de développement des ressources propres des organismes culturels de l'État (mission interministérielle IGF-IGAC, 2015)
- Instauration d'un droit de propriété littéraire et artistique pour les producteurs de spectacle vivant (2014)
- L'apport de la culture à l'économie en France (mission interministérielle IGAC-IGF, 2013)
- La diffusion transfrontalière des œuvres adaptées en formats accessibles aux personnes empêchées de lire (2013)
- Exception handicap au droit d'auteur et développement de l'offre de publications accessibles à l'ère numérique (2013)

- L'unification des organismes de sécurité sociale des artistes-auteurs et la consolidation du régime (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2013)
- Les fondations à vocation culturelle (2011)

Architecture

- Évaluation des impacts de la réforme du calcul de la surface de plancher sur le seuil dispensant du recours obligatoire à un architecte (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2013)
- La place du corps des architectes et urbanistes de l'État dans les services de l'État (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2013)
- Évaluation de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine (2012)

Patrimoines

- La modernisation de la notion fiscale d'ouverture au public pour les propriétaires privés de monuments historiques (mission conjointe IGF-IGAC 2020)
- Rapport de Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, réalisé avec l'appui de l'IGAC, sur la restitution du patrimoine culturel africain – vers une nouvelle éthique relationnelle : (2018)
- Préfiguration d'un contrat partenarial d'intérêt national pour le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2016)
- Le laboratoire de recherche des monuments historiques (2016)
- Les conséquences de l'inscription des professionnels de la restauration du patrimoine dans la liste des métiers d'art (2016)
- Évaluation des stages techniques internationaux des archives et des conférences internationales supérieures d'archivistique (2015)
- Évaluation de la formule de gestion en EPCC des structures muséales en partenariat État-Collectivités locales (2014)
- Mont-Saint-Michel : quelle gouvernance après 2015 ? (mission interministérielle IGA-CGEDD-IGAC-IGF, 2014)
- Missions, statuts et financements des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement CAUE (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2014)

- Mission d'étude sur les conditions de recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine (2014)
- Évaluation de l'association Maison des cultures du monde (2014)
- Le patrimoine équestre de la région Basse-Normandie (2015)
- Mission d'appui à l'évaluation MAP de la réforme de la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des monuments historiques (mission interministérielle IGAC-IGF, 2013)
- Le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel (mission interministérielle IGA-CGEDD-IGAC-IGF, 2013)
- La situation sociale du domaine national de Saint-Cloud (2013)

Création artistique

- Mission-diagnostic sur le domaine national de Chambord (2024)
- Le système d'aide de l'association pour le soutien du théâtre privé (2024)
- Etat des lieux des résidences pour les artistes et les professionnels de la culture étrangers en France (2024)
- La captation de spectacles vivants (2022)
- Mission prospective sur les Fonds régionaux d'art contemporain (2021)
- Chaillot – Théâtre national de la danse (2020)
- Évaluation de politique publique concernant le dispositif d'entrepreneur de spectacles vivants (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2016)
- Le théâtre d'Orléans : un seul lieu, une seule stratégie ? (2015)
- Évaluation du dispositif pour la création artistique multimédia - DICRéAM (2015)
- Bilan de l'association les Allumés du jazz (2013)

Livre et langue française

- Implication du ministère de la Culture dans la lutte contre l'illettrisme (2024)
- Le plurilinguisme dans les établissements publics du ministère de la Culture (2022)
- Évaluation de la contribution des associations soutenues par le ministère de la Culture et le ministère de l'éducation nationale au développement du goût du livre et de la lecture chez les jeunes publics (mission interministérielle IGÉSR-IGAC, 2021)
- Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain (mission confiée à Erik Orsenna, avec l'appui de Noël Corbin, IGAC, 2018)
- Évaluation de l'Office public de la langue basque (mission interministérielle IGA-IGEN-IGAC 2016)
- Le programme PLUS de soutien à l'exportation du livre universitaire français dans les pays francophones du Sud (2016)
- Bilan de l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (2014)
- Rapport interministériel sur la librairie et l'accès aux livres dans les DOM (mission interministérielle IGA-IGAC, 2014)
- Le soutien aux entreprises de librairie (2013)
- La librairie indépendante et l'enjeu du commerce électronique (2012)

Cinéma

- Rapport de Dominique Boutonnat, avec l'appui de l'IGF et de l'IGAC, sur le financement privé de la production et de la distribution cinématographiques et audiovisuelles (2018)
- Financement de la projection numérique en salle de cinéma (mission interministérielle IGF-IGAC, 2017)
- Le projet de création d'une cinémathèque du documentaire (2015)
- Mission d'expertise sur l'extension aux DOM des dispositifs de soutien au cinéma du CNC (mission interministérielle IGA-IGAC, 2013)
- Pour un repérage des films audio-décris et sous-titrés (2012)

Médias

- La distribution de la presse imprimée (2024)
- Le documentaire et ses acteurs à l'heure des bouleversements de l'audiovisuel (2023)
- La concentration dans le secteur des médias à l'ère numérique : de la réglementation à la régulation (mission interministérielle IGF-IGAC 2022)
- Réforme du financement de l'audiovisuel public (mission interministérielle IGF-IGAC 2022)
- Synthèse du rapport de la mission relative à la responsabilité environnementale de la presse imprimée (mission conjointe CGEDD-IGAC, 2021)
- L'écosystème de l'audio à la demande («podcasts») : enjeux de souveraineté, de régulation et de soutien à la création audionumérique (2020)
- Rapport d'Emmanuel Hoog, réalisé avec l'appui de l'IGAC : Confiance et liberté – Vers la création d'une instance d'autorégulation et de médiation de l'information (2019)
- Mission de suivi du plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition scientifique (mission interministérielle IGAENR-IGB-IGAC 2018)
- La réforme de l'aide au portage de la presse – synthèse des propositions (mission interministérielle IGF-IGAC, 2017)
- Le recours à l'intermittence à France Télévisions et Radio France (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2017)
- Rapport de David Assouline, réalisé avec l'appui de l'IGAC : Le sport à la télévision en France-pour l'accès du plus grand nombre, pour la diversité des pratiques et des disciplines exposées (2016)
- rapport de Serge Bardy et Gérard Miquel, réalisé avec l'appui de l'IGAC, sur l'extension de la REP papier à la presse (2016)
- Le soutien au développement de la presse française à l'étranger (2015)
- La situation sociale des vendeurs-colporteurs de presse (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2014)
- Bilan de l'opération « Mon journal offert » (2012)

Enseignement supérieur

- Les conditions de l'enseignement et le déroulement de la formation dans les écoles nationales supérieures d'architecture (mission interministérielle IGÉSR-IGAC 2022)
- La réforme des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) de 2018 - Bilan d'étape (2021)
- Les incidences de la réforme de la taxe d'apprentissage sur les établissements d'enseignement supérieur culture (2020)
- L'enseignement supérieur culture face aux regroupements universitaires et aux politiques de site (mission interministérielle IGAENR-IGAC 2018)
- Évaluation du programme Erasmus+ dans les écoles nationales supérieures du Ministère de la Culture et contribution à l'élaboration d'un « Erasmus de la culture » (2018)
- Évaluation de l'École européenne supérieure de l'image - EESI (2015)
- Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles d'architecture (mission interministérielle IGAENR-IGAC, 2014)
- Évaluation de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur du Ministère de la Culture et de la communication pour les étudiants des pays d'Asie (2013)
- Audit et évaluation de la FEMIS (2013)
- La mise en œuvre de la VAE par les établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de la Culture et de la communication (2012)
- Évaluation des recettes tirées de la taxe d'apprentissage par les établissements d'enseignement supérieur culture (2012)

Administration

- Mission sur l'organisation de la fonction numérique en services déconcentrés (2024)
- Revue des missions, de l'organisation et des moyens des services déconcentrés du Ministère de la Culture (mission interministérielle IGF-IGA-IGAC 2018)
- Évaluation de la délégation de compétences de l'État au Conseil régional de Bretagne (2018)

- Évaluation thématique de l'action des DRAC (2017)
- La réorganisation des DRAC (2016)
- Les besoins de développement des Archives nationales sur le quadrilatère Rohan-Soubise- Propositions de répartition des espaces et d'attribution des moyens (2013)
- Étude sur la réorganisation de la fonction communication (2012)
- Répertoire des rapports traitant des Outre-mer 2010-2012 (2012)

Rapports d'activité de l'IGAC de 2011 à 2024

Annexes

Organigramme

Trombinoscope

Glossaire

Décret n°2003-729 du 1er août 2003 modifié portant organisation de l'Inspection générale des affaires culturelles

Organigramme

Cheffe du service

Inspectrice générale des affaires culturelles

Laurence

VUILLAUME

Secrétaire

Responsable analyses, données et soutien aux missions de l'IGAC

Guillaume **TURBIAK**

Resposable délégué de la mission d'audit interne

PAUMIER

Responsable mission permanente coordination des inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)

TOMASZEWSKI

Responsable parcours et formation de l'IGAC

sistantes
ONNEVIALLE
TOURNIER

Inspectrices générales et inspecteurs généraux des affaires culturelles

AMSELLEM

Emmanuelle **BENSIMON**

Laurence **CASSEGRAIN**
CHANTEPIE

Bertrand

Emmanuel **HAMELIN**

HURARD
Maryline **LAPLACE**
LE GUÉVEL
LIOGIER
MAGNIEN
MARÉCHAL
NICOLAS

PAUMIER
Catherine **RUGGERI**
TARSOT GILLERY
TOMASZEWSKI

Inspectrices et inspecteurs des affaires culturelles

BURDIN
Stéphanie **GUIDONI**

Inspectrices et inspecteurs sécurité au travail (ISST)
Florence **BOURGUEIL**
DECHAUX
DUCHER

TIFFOCHE

Auditeurs internes

MARCHAND

Chargée de mission d'inspection générale

Nathalie **SULTAN**

permanente

de la mission « DRAC et territoires » de l'IGA

Sylviane **TARSOT GILLERY**

Référents

fonctionnaire à la terminologie et à la langue française

Bertrand

Référent transition écologiqu

violences et harcèlement sexistes et sexuels

BOURGUEIL

Référente gestion de

Emmanuelle **BENSIMON**

Responsable déléguée du Comité de coordination des services d'inspection relevant du ministère de la Culture
Correspondante ministérielle d' « Défenseur des droits »
Référente déontologie de l'IGAC

Groupes d'expertise

Coordonnateur du groupe d'expertise sur la transition écologique

Coordonnateur du groupe d'expertise numérique et intelligence artificielle

Trombinoscope



LAURENCE TISON VUILLAUME

Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles

- École des hautes études commerciales
 - École nationale de l'administration.
 - Maîtrise de philosophie.
 -
 - Administratrice civile à la trésor et à l'Agence des participations
 - Rapporteure à la Cour des comptes.
 - Secrétaire générale adjointe
Antoine Rufenacht, commissaire général pour le développement de la
 - Ministère de la Culture

· département des publics et de la diffusion, cheffe de service, adjointe au directeur général de la création

 - Directrice de cabinet de Françoise Nyssen, ministre de la Culture (2017)
 - parolat du gouvernement directrice de cabinet de la secrétaire d'État Sibeth Ndiaye (2019)
 - Inspectrice générale des affaires

: 01 40 15 33 34 / 06 23 78 63



Secrétaire général de l'IGAC

Architecte diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg et du Centre des Hautes Études de Chaillot. Adjoint au chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine de Paris (2001). Conseiller au cabinet de R. Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la communication (2006-2007). Directeur de la maîtrise

d'ouvrage de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais (2007-2011). Directeur régional des affaires

2016). Directeur de projet au Secrétariat général (2016 Directeur de l'école nationale

général des affaires culturelles (2022).



GUILLAUME TURBIAK

Responsable analyses, données et soutien aux missions de l'IGAC

Diplôme de premier cycle de l'Ecole du Management publics de l'IPAG de Poitiers. Assistant de la déléguée permanente d'ICOM France (2016 puis coordinateur des actions au Bouclier bleu France (2019 Administtrateur fonctionnel du campus numérique de l'Ecole du appui à la conseillère sociale

de Roselyne Bachelot (2020
responsable du pôle mutualisé des
relations sociales du secrétariat général

assistantes de l'Inspection générale des affaires culturelles

ELISE TOURNIER

LOVA BONNEVIALLE



GUY AMSELLEM

École supérieure de commerce de Paris, IEP
 École nationale d'administration. Conseiller au cabinet de Georges Kiejman, ministre délégué à la Communication (1991 1992). Directeur de cabinet Noëlle Lienemann, ministre du Logement (1993). Directeur général de l'Union centrale des arts décoratifs (1994). Délégué aux arts plastiques (1998). Commissaire général de l'année polonaise en France Nova Polska (2003 2005). Président de l'Espace de l'art concret de Mouans (2011). Directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris. Président de la Cité de l'architecture et du patrimoine (2017). Inspecteur général des affaires culturelles (2018).



PHILIPPE BELIN

Maîtrise de droit public, Lyon III. Attaché puis administrateur civil des services du Premier ministre, directeur de l'audiovisuel, SJTI général de la CADA (1987 1990). Secrétaire général de l'Institut Alfred Krupp (1998). Secrétaire général des CIRA (2001). Chargé de mission « Droit à l'information et à l'audiovisuel » (2007). Conseiller puis directeur juridique de l'AFPA (2007). Ministère de la Culture : directeur, adjoint au directeur des arts plastiques (2013). Directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2015 2018) à la DGCA. Délégué ministériel à l'encadrement supérieur (2018). Inspecteur général des affaires culturelles (2022).



EMMANUELLE BENSIMON

École des hautes études commerciales de Paris. Maîtrise de droit public. École nationale d'administration. Magistrat administratif au Tribunal administratif de Paris (2003). Direction du développement des médias, service du Premier ministre (2003). Directrice du bureau du régime économique de la presse (2003). Directrice de la communication audiovisuelle (2006 2009). Ministère de la Culture : cheffe de service, adjointe au directeur général des médias et des industries culturelles (2010). Directrice générale du Centre national du livre (2020). Conseillère livre, médias et industries culturelles au cabinet de Roselyne Bachelot, ministre de la Culture (2020 2022). Inspectrice générale des affaires culturelles (2022).



LAURENCE CASSEGRAIN

Maîtrise de lettres modernes. IEP nationale d'administration. Cheffe du département des monuments historiques et des jardins, puis adjointe du sous-secrétaire d'État aux monuments historiques à la Direction du patrimoine (1999). Rapporteur au Comité consultatif national du patrimoine (2011). Directrice de projet pour le Grand Paris Express (2015).

Chargée de l'accompagnement de la Fête nationale de la littérature jeunesse (2015). Directrice de projet pour le livre et la lecture à la Direction générale des médias et des industries culturelles (2015 2021). Inspectrice générale des affaires culturelles (2022).



PHILIPPE CHANTEPIE

Paris. DEA de droit public. Chargé de mission pour les technologies et la société de l'information au Commissariat général au plan (1999). Conseiller au cabinet de Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la commu

département des études, de la prospective et des statistiques (2005) de mission stratégie et prospective au Secrétariat (2012). Chargé de mission d'inspection générale (2012 2014). Inspecteur général des affaires culturelles (201



BERTRAND PIERRE GALEY

École nationale d'administration. Ministère de la culture : direction des musées de France (1984 direction de l'administration générale et de l'environnement culturel (1986 1988). Rapporteur au Conseil d'Etat (1988 1991). Délégué du Club Capitale Économique, Chambre de commerce et d'industrie de Paris (1991 1993). Conseiller technique au cabinet de Simone Veil, ministre des Affaires sociales, de la santé et de la ville (1993 1994) puis au cabinet de François Léotard, ministre de la Défense (1994 1995). Directeur de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites général du Muséum national d'histoire naturelle (2002 en charge de l'architecture (2010 général des affaires culturelles (2014).



EMMANUEL HAMELIN

École de commerce. Chef

» jusqu'en 2002. Député du Rhône 2007). Rapporteur de la loi sur l'audiovisuel du futur (2007). Président du groupe parlementaire sur la TNT. Fondateur et co président du Club parlementaire sur l'avenir de l'audio médias. Inspecteur général des affaires culturelles



École nationale d'administration. Chef du bureau du secteur public audiovisuel au service juridique l'information (SJTI) du Premier 1996). Premier conseiller à l'ambassade de France à Maurice (1996 Secrétaire général de Réseau France Outre 2005). Secrétaire général adjoint puis secrétaire général du Comité stratégique pour numérique auprès du Premier ministre (2006 Chargé de mission auprès du cabinet du Premier ministre pour le transfert de la bande des 700 MHz et le passage de la TNT à la Haute Définition (2013 2017). Inspecteur général des affaires culturelles



FRANÇOIS HURARD

École normale supérieure de Saint-
tion de philosophie. Attaché culturel au consulat gé-
France à Montréal (1983), puis enseignant à
l'Université de Paris VIII (1985), chef du service des
programmes à la Commission nationale de la commu-
nication et des libertés (1987) puis directeur des pro-
grammes au Conseil supérieur de l'audio-
squ'en 1998. Directeur du cinéma au Centre national
du cinéma et de l'image animée (CNC). Conseiller aux
cabinets de Christine Albanel et de Frédéric Mitter-
rand, ministres de la Culture et de la communication
2011). Inspecteur général des affaires cu



MARYLINE LAPLACE

Ingénierie générale des Ponts, des eaux et forêts, diplômée en sciences du vivant. Diplôme d'études approfondies en économie appliquée. Chargée de programme à la Délégation de la européenne en Roumanie (1998) de l'Agriculture : chargée de mission pour les Pays d'Europe centrale et orientale (2000) conseillère en charge de l'enseignement et de la recherche au cabinet de Dominique Bussereau, de l'Agriculture (2004) des relations internationales d'Agro directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche (2008) de la Culture : sous directrice de l'enseignement recherche en architecture (2011 2014), cheffe de service au Secrétariat général 2020). Chargée de mission d'inspection générale (2020). Inspectrice générale des affaires



MARIE LE GUÉVEL

Licence d'histoire. IEP Paris. École nationale d'administration. Administratrice civile. Direction du 1992). Bibliothèque nationale de 1994). École nationale du patrimoine 1998). Direction régionale des affaires culturelles 2000). Rapporteure à la Cour des comptes. Déléguée adjointe aux arts plastiques 2007). Directrice générale déléguée 2011) de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Cheffe de service, adjointe au directeur général de la création artistique en 2011. Inspectrice générale des affaires culturelles (2012).



AGNÈS MAGNIEN

École nationale des chartes, archiviste paléographe. Conservatrice du patrimoine à la section des missions des archives nationales (1990 1994). Directrice des archives départementales de 1999). Directrice générale adjointe du département de la Seine Denis en charge des collèges, des crèches, de la culture, du sport, de la jeunesse, et des archives (2000 2008). Cheffe du bureau des missions au Service interministériel des archives de 2010). Directrice des archives 2014). Directrice déléguée aux collections à l’Institut national de l’audiovis 2021). Inspectrice générale des affaires



ISABELLE MARÉCHAL

École nationale d'administration.
 tribunal administratif de Versailles (1993
 directeur des affaires juridiques
 directrice des affaires juridiques au
 ministère de la Culture et de la commu
 directrice des monuments
 2006) puis directrice
 l'architecture et du patrimoine (2006
 de service, adjointe du directeur général, chargée
 du patrimoine à la Direction générale des
 2015). Inspectrice générale des



PHILIPPE NICOLAS

École supérieure des sciences économiques et
 commerciales. École nationale d'administration.
 Administrateur civil à la direction du budget
 1997). Représentant de la France aux
 1998). Conseiller budgétaire de
 Dominique Strauss Kahn, ministre des Finances
 2000). Fondateur de startups (2000
 Directeur financier adjoint puis directeur finan-
 cier de France Télévisions (2001
 'Euro Media Group (2008
 président du journal Libération (2011
 teur du Centre national de la chanson, des varié-
 tés et du jazz (2014 2019). Inspecteur général des
 affaires culturelles (2020).



BENOÎT PAUMIER

École nationale d'administration
 licence d'histoire de la Sorbonne
 du Trésor du Ministère de l'Economie et des Finances
 conseiller économique et financier à
 directeur de cabinet adjoint de Fleur
 Pellerin, ministre en charge de l'économie numérique,
 des PME et de l'innovation
 ral du Musée National Picasso
 par intérim et directeur général de
 2024). Inspecteur général des affaires culturelles

École nationale d'administration.
 Administrateur civil au ministère de l'équipement
 transport et mer. Mobilité à l'IGF.
 cabinet de François Bayrou, ministre de l'Éducation
 nationale (1993) ; directeur administratif et
 financier de l'Opéra national de Paris (1994
 directeur général de Radio
 2002). Délégué au développement et
 affaires internationales au ministère de la Culture
 et de la communication (2002
 général des affaires culturelles (2008).

**CATHERINE RUGGERI**

École nationale d'administration. Directrice adjointe

spectacle vivant (2000 2003), secrétaire générale adjointe du ministère de la Culture et de la communication (2003 2009), directrice générale du Centre national du livre (2009 2010), préfiguration du Centre national de la musique (2011

énerale associée pour le cinquantième anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine (2015), initiatrice et pilote du forum chinois « Digital et création » à Pékin en janvier 2015. Inspectrice générale des affaires culturelles

**SYLVIANE TARSOT**

Paris. École nationale d'administration. Conseillère de chambre régionale des comptes (1986 1991) Ministère de la Culture (1991 2005) : chargée de mission direction du théâtre et des spectacles ; DRAC

France et DRAC Haute déléguée adjointe aux arts plastiques ; directrice adjointe de la direction de l'administration générale. Déléguée générale de la Cité internationale universitaire de Paris (2005 2010) Directrice déléguée de l'Institut français (2010 2014). Directrice générale de la Bibliothèque nationale de France (2014 2018). Directrice générale de la création artistique (2018 2021). Inspectrice générale des affaires culturelles

**RÉMI TOMASZEWSKI**

École nationale d'administration. Chef du bureau du secteur public audiovisuel au service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTIC) du Premier ministre (1996 2000). Fondateur et secrétaire général de Public Sénat

(2010). Directeur général de l'Agence de presse (2016). Inspecteur général des affaires culturelles (2016).

Chargée de mission de l'inspection générale



NATHALIE SULTAN

Paris. Directrice de la communication du festival d'Avignon puis du théâtre du Rond
Secrétaire générale du Conseil de la création artistique et de la communication de Mar-

Provence 2013. Directrice des relations extérieures du musée national de l'immigration (2014-2015). Conseillère culture médias auprès des Premiers ministres Manuel Valls et Bernard Cazeneuve (2015-2017). Conseillère culture auprès du Délégué ministériel à la langue française pour la cohésion sociale (2019). Directrice de projet, Nice 2028. Directrice publics partenariats du Pass culture (2019). Chargée de mission d'inspection générale (2022).



MYRIAM BURDIN

Maitrise de droit public des affaires, École des hautes études en santé publique (EHESP). Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale. Responsable du pôle « offre de soins et médico sociale » à l'Agence régionale de France délégation des Yvelines (2010 du bureau « coopérations et contractualisations » à la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), Ministère de la Santé (2016 2021). École nationale d'administration, Administratrice du bureau « enseignement supérieur » à la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture (2023). Inspectrice des affaires culturelles



STÉPHANIE GUIDONI

Provence. Attachée au ministère de la culture. Adjointe au chef du bureau des concours et re (1998). Chargée de mission « » à la direction des musées de France (2001). Chargée de mission « chorégraphique et du jazz » à la DMDTS (2001 Secrétaire générale de la délégation à l'information et de la communication (2003 2008). Secrétaire générale de l'École du Louvre (2008 adjointe du Conservatoire National Supérieur et de Danse de Lyon (2011 Administratrice de l'État. Adjointe au sous des achats et du développement durable aux ministères sociaux (2014 2017). Rapportrice extérieure à la Cour des comptes (2017 2020). Déléguée générale de l'EPSCP HESAM Université (2020 trice des affaires culturelles (2023).



NICOLAS ORSINI

Paris. Master Économie et Gestion des Télécommunications, Université Dauphine. Mastère Spécialisé Médias, ESCP Europe. Chargé de mission directeur du développement de la société de l'information à la Direction du développement des médias (DDM Services du Premier Ministre 2008). Chef de cabinet auprès du directeur général des médias et des industries culturelles (DGMIC) (2009 2012). Chargé de mission à la direction des entreprises de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles puis chef du département de l'innovation numérique (2015 du département de la transformation numérique des politiques culturelles et de l'administration des donations 2022). Directeur de projet « innovation et innovation numériques, DR 2023). Inspecteur des affaires cul-



ANTOINE MARIE PREAUT

Architecte et urbaniste en chef de l'État. D'Histoire de l'université de Yvelines et architecte DPLG diplômé de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles chef de département de maîtrise d'ouvrage chef de département à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Conservation régionale des monuments historiques conseiller en charge du patrimoine et de l'architecture au cabinet de la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak Inspecteur des affaires culturelles (2024)

L'audit interne



CLAIRE MARCHAND

Auditrice interne

Maîtrise de gestion Finances à Paris Dauphine. Responsable service crédit management (1987 1997), contrôleur de gestion secteur privé (1998 2000) puis public CNDP/CRDP (2001). Responsable budgétaire de la direction du livre et de la lecture (2004 2011). Chargée de mission services déconcentrés au Secrétariat général (2011 2013). Chargée de mission au pôle autorité d'emploi du Secrétariat général (2013). Adjointe au chef du département budget et contrôle de gestion à la Cour des comptes (2014 2015). Auditrice interne (2015).



HERVÉ DZIEDZIC

Auditeur interne

Maîtrise d'administration économique et sociale à Lille 3 et IRA de Lille. Adjoint au chef du bureau des traitements du service du personnel et des affaires (1996), chargé de mission au bureau du budget de la direction de l'administration (1999), chef du bureau des affaires financières et de la logistique de la direction des musées de France (1999 2004), contrôleur de gestion de la direction de l'architecture et du patrimoine (2010), adjoint à la cheffe du bureau du contrôle adjoint au chef du bureau de la programmation et de la performance (2014 2016) de la direction générale des patrimoines. Auditeur interne (2016).

Les inspectrices et inspecteurs santé et sécurité au travail



FLORENCE BOURGUEIL

Diplômée en évaluation et gestion des risques pour la santé et sécurité dans les entreprises, CNAM. Conseillère en prévention à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) d'Île France. Inspectrice santé et sécurité au travail à l'établissement public du Musée du quai Branly, du musée et du domaine national de Versailles. Référente santé et sécurité au travail au sein de la plateforme interrégionale Grand Ouest du Ministère de la Justice. Chargée de qualité de vie au travail au musée du quai Branly

ce santé et sécurité au travail au Centre des Monuments Nationaux (CMN). Adjointe au chef de bureau des prestations sociales, de la santé et de la sécurité au travail à la préfecture de Police de Paris. Chargée de mission « plan de lutte contre les situations individuelles » à la direction des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN). Inspectrice santé et sécurité au travail (2023).



ÉRIC DECHAUX

autes études en santé publique (EHESP). Inspecteur santé et sécurité au travail à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), en charge des secteurs travail, santé et affaires sociales ainsi que des établissements qui leur sont rattachés. Conseiller expert auprès du directeur de la radioprotection à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Responsable du département sécurité sanitaire et santé environnement à l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France. Inspecteur santé et sécurité au travail (2021).



PATRICE DUCHER

Attaché principal d'administration HC. Maîtrise de droit public, Université Lille I. Intendant de lycées et collèges dans l'académie de Lille et de 1998). Secrétaire général de la DRAC 2003). Chef du bureau de la formation au service du personnel et des affaires sociales, direction de l'administration générale (2003 2007). Responsable du secrétariat gé commission interministérielle de récolelement des dépôts d'œuvres d'art (2007 2010). Secrétaire général Préfecture de Vichy (2010 général de l'Ecole nationale supérieure d'art (ENSA)



AGNÈS LEBRET

DEA en sociologie du travail, Université Sorbonne Nouvelle. Mastère en organisation, Cnam de Paris. Chargée de mission, ANACT (ministère du Travail). Ingénierie conseil en charge de la mise en œuvre des politiques gouvernementales en matière de santé et sécurité au travail et de conditions de travail (ministère du Travail). Experte auprès de la Commission Européenne dans le cadre de la préparation de la directive européenne relative à la prévention des TMS. Inspectrice santé et sécurité au (ministère en charge de l'agriculture et des forêts). Inspectrice santé et sécurité au travail

2022). Chargé de mission auprès du directeur de la DRAC Pays 2023). Inspecteur santé et sécurité au travail



VINCENT TIFFOCHE

principal d'administration. DEA Paléontologie humaine, préhistoire, géologie du Quaternaire du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Enseignant dans l'académie de Versailles. Inspecteur santé et sécurité au travail de l'académie seiller technique auprès du recteur de l'académie de Versailles. Inspecteur santé et sécurité au travail (2016).

Les inspectrices et inspecteurs généraux en activité hors du service



IRÈNE BASILIS

Inspectrice générale des affaires culturelles et Haute fonctionnaire Egalité, diversité et prévention des discriminations, ministère de la



NOËL CORBIN

Inspecteur général des affaires culturelles. Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture.



DANIEL GUÉRIN

Inspecteur général des affaires culturelles. Directeur général délégué de l'Institut national de la recherche archéologique préventive.



ROBERT LACOMBE

Inspecteur général des affaires culturelles. Sous-recteur de la création artistique, Ville de Paris.

Glossaire

ARCOM : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique

ASP : Autorité de la statistique publique

BNF : Bibliothèque nationale de France

BSST : Bureau de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels

CFVE : Conseil des formations et de la vie étudiante

CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CGFP : Code général de la fonction publique

CICAI : Comité interministériel du contrôle et de l'audit internes

CICC : Commission interministérielle de coordination des contrôles

CNAM : Conservatoire national des arts et métiers

CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée

CNM : Centre national de la musique

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CNSMD : Conservatoire national supérieur de musique et de danse

CMAI : Comité ministériel d'audit interne

CSA : Comité social d'administration

CSPLA : Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique

DAC : Direction des affaires culturelles

DG2TDC : Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

DGCA : Direction générale de la création artistique

DGLFLF : Délégation générale à la langue française et aux langues de France

DGMIC : Direction générale des médias et des industries culturelles

DGPA : Direction générale des patrimoines et de l'architecture

DIESE : Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État

DIRI : Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

DRAC : Direction générale des affaires culturelles

DSM : Département de la stratégie et de la modernisation

DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels

ENSA : École nationale supérieure d'architecture

ENSAM : École nationale supérieure d'arts et métiers

EPA : Établissement public à caractère administratif

EPCC : Établissement public de coopération culturelle

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

HCEAC : Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle

HCÉRES : Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

HEC : Hautes études commerciales

HESAM : Hautes écoles Sorbonne arts et métiers

IA : intelligence artificielle

IAC : Inspecteur(trice) des affaires culturelles

ICA : Inspection de la création artistique

IGA : Inspection générale de l'administration

IGAC : Inspection générale des affaires culturelles

IGAS : Inspection générale des affaires sociales

IGEDD : Inspection générale de l'environnement et du développement durable

IGÉSR : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

IGF : Inspection générale des finances

INA : Institut national de l'audiovisuel

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

ISST : Inspecteur santé-sécurité au travail

MAC : Mission aux affaires culturelles

MCIMR : Mission du contrôle interne pour la maîtrise des risques

MMAI : Mission ministérielle d'audit interne

MISST : Mission d'inspection santé et sécurité au travail

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OPPIC : Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture

PIAAC : Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes

PNRR : Plan national de relance et de résilience

SG : Secrétariat général

SNUM : Service du numérique

SRH : Service des ressources humaines

TIMMS : Trends in international mathematics and science study

TNT : Télévision numérique terrestre

UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Unédic : Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

Décret n°2003-729 du 1er août 2003 modifié portant organisation de l'Inspection générale des affaires culturelles

NOR : MCCB0300410D

Version consolidée-février 2024

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses propositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 98-1047 du 18 novembre 1998 relatif à l'emploi de chef du service de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles ;

Vu le décret n° 2002-898 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication ;

Vu le décret n° 2003-446 du 19 mai 2003 portant statut du corps de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel du ministère de la Culture et de la communication en date du 28 octobre 2002 ;

Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu,

Article 1er

Placée sous l'autorité directe du ministre chargé de la culture, l'inspection générale des affaires culturelles assure des missions d'inspection, de contrôle ou d'évaluation. Elle peut également exercer des missions de conseil, d'appui, d'audit, d'enquête et d'expertise ainsi que des missions d'étude ou de médiation. Ces missions peuvent être réalisées à la demande du Premier ministre.

Ces missions s'exercent à l'égard des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale, des établissements publics nationaux et, dans le cadre des lois et règlements, des organismes relevant du ministre chargé de la culture ou bénéficiant d'un concours direct ou indirect des services de ce ministère.

L'inspection générale des affaires culturelles concourt à l'évaluation des politiques publiques culturelles ainsi qu'à l'appréciation du coût, du résultat et de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour conduire les

actions engagées par le ministère chargé de la culture.

Le ministre chargé de la culture peut autoriser les membres du service de l'inspection générale des affaires culturelles à effectuer des missions à la demande d'autres autorités nationales, d'organismes publics, de collectivités territoriales ou de leurs groupements, de fondations ou d'associations, d'Etats étrangers, d'organisations internationales ou de l'Union européenne.

Un membre de l'inspection générale des affaires culturelles peut être chargé par le ministre chargé de la culture de l'intérim de la présidence ou de la direction d'un établissement ou organisme relevant de sa tutelle ou de son pouvoir de nomination.

Article 1-1

L'inspection générale des affaires culturelles concourt à la coordination des activités de l'ensemble des services chargés d'une mission d'inspection relevant du ministère chargé de la culture. A cette fin, elle anime un comité de coordination chargé notamment d'établir la programmation de missions et de travaux communs à l'inspection générale des affaires culturelles et aux services chargés d'une mission d'inspection spécialisée placés sous l'autorité des directeurs généraux ou mis à leur disposition. Ce comité est présidé par le chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles. Un arrêté du ministre chargé de la culture définit les missions et la composition de ce comité.

Le chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles est responsable de la fonction d'audit interne du ministère de la Culture. Il dirige la mission ministérielle d'audit interne.

L'inspection de la santé et sécurité au travail du ministère de la Culture est placée sous l'autorité du chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles.

Article 2

Le ministre chargé de la culture arrête le programme de travail annuel de l'inspection générale des affaires culturelles, proposé par le chef du service après consultation du secrétariat général et des directions et délégations générales du ministère. Ce programme est rendu public.

En cas d'urgence ou de situations particulières, le ministre complète le programme annuel.

Chaque mission donne lieu à une lettre de mission signée par le Premier ministre ou le ministre chargé de la culture, qui définit l'objet et le calendrier des travaux.

Article 3

I.-Le service de l'inspection générale des affaires culturelles comprend :

1° Un chef du service, qui dirige et organise le service. Il répartit entre ses membres les missions confiées à l'inspection générale. Il fait connaître les conclusions des travaux des agents du service aux ministres intéressés et, le cas échéant, au Premier ministre. Il veille à la qualité et à l'impartialité des travaux des agents du service, au respect des obligations déontologiques par ses agents et au respect de leur indépendance ;

2° Un secrétaire général, désigné par le chef du service parmi les inspecteurs généraux, pour l'assister et le suppléer en cas d'empêchement ;

3° Les membres du corps de l'inspection générale des affaires culturelles régis par le décret du 19 mai 2003 susvisé affectés au sein du service ;

4° Les agents nommés en application du chapitre IV du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services, selon les modalités suivantes :

 a) Les agents du groupe I sont dénommés inspecteurs généraux des affaires culturelles ;

 b) Les agents du groupe II sont dénommés inspecteurs des affaires culturelles de groupe II ;

 c) Les agents du groupe III sont dénommés inspecteurs des affaires culturelles de groupe III ;

5° Des agents exerçant des fonctions d'audit interne, dans le cadre des missions mentionnées au deuxième alinéa de l'article 1-1, ou d'inspection de la santé et de la sécurité au travail et des agents exerçant des missions de soutien administratif et technique, à l'exclusion des missions mentionnées aux articles 1er et 1-1 du présent décret.

II.-Les inspecteurs généraux et inspecteurs des affaires culturelles de groupe II et de groupe III exercent les missions définies à l'article 1er du présent décret.

Les inspecteurs généraux peuvent en outre assurer des fonctions de coordination d'une activité confiée à l'inspection générale des affaires culturelles, de chef de mission d'inspection, de relecteur ou de superviseur.

Les inspecteurs des affaires culturelles de groupe II peuvent assurer la fonction de superviseur ou de relecteur.

Les inspecteurs des affaires culturelles de groupe III peuvent être chargés d'assurer la fonction de secrétaire général adjoint.

Article 4

L'inspection générale des affaires culturelles dispose des pouvoirs d'investigation nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Ses membres reçoivent à cet effet le concours des agents du ministère et des établissements placés sous sa tutelle. Ils peuvent obtenir communication de toutes pièces nécessaires à leurs missions.

L'inspection générale des affaires culturelles, en tant que de besoin, bénéficie, après demande adressée aux directeurs généraux, du concours des services chargés d'une mission d'inspection spécialisée mentionnés à l'article 1-1.

Article 5

[Abrogé]

Article 6

[Abrogé]

Article 7

Les inspecteurs généraux et les inspecteurs forment le collège de l'inspection générale des affaires culturelles. Ce collège est informé des travaux du service. Il adopte le règlement intérieur du service et le rapport annuel d'activité, qui est rendu public.

Article 8

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'un rapport établi par un ou plusieurs membres du service de l'inspection générale des affaires culturelles, dans le respect de la charte de déontologie du service publiée au Journal officiel de la République française.

Afin de contribuer à la qualité des travaux, le chef du service peut réunir durant le déroulement d'une mission un comité des pairs, s'il l'estime nécessaire ou sur demande des membres du service qui en sont chargés, dans les conditions précisées par le règlement intérieur du service.

Les inspecteurs généraux et inspecteurs des affaires culturelles sont indépendants dans la conduite des missions qui leur sont confiées. Ils signent les rapports. Ils sont libres de leurs analyses et conclusions. Un inspecteur général ou un inspecteur peut refuser d'apposer sa signature à un rapport dont il ne partage pas tout ou partie des conclusions. Il remet alors au chef du service de l'inspection générale une note motivée qui est jointe au rapport.

Article 9

Les rapports d'enquête administrative sont établis selon une procédure contradictoire écrite.

Article 10

Le ministre décide des modalités de communication et de diffusion des rapports qui lui sont remis par application des règles édictées par le livre III du code des relations entre le public et l'administration.

Article 11

Chaque rapport donne lieu à une restitution par ses auteurs au directeur du cabinet, en présence du chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles et des services concernés.

Les suites à donner aux travaux de l'inspection générale des affaires culturelles sont déterminées par le ministre chargé de la culture.

L'inspection générale des affaires culturelles assure chaque année le suivi de la mise en œuvre des décisions prises à la suite de ses rapports, qu'elle présente au directeur du cabinet en présence du secrétariat général, des directions et délégations générales concernées du ministère, selon les modalités précisées dans son règlement intérieur.

Article 12

Le ministre de la culture et de la communication, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire et le secrétaire d'État à la réforme de l'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

IGAC

Inspection générale
des affaires culturelles



Suivez-nous sur LinkedIn



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IGAC
3, rue de Valois
75001 Paris
Tél. 01 40 15 80 00
www.culture.gouv.fr